IMT Nuremberg Archives

H – 515

International Court of Justice

878
7 N

H0515-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-

Séance du II Mars I946

ouverte à IO heures,

sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-:-

LE PRESIDENT.- Dr LATERNSER avez-vous terminé votre contre-interrogatoire ?

DR. LATERNSER.- J'ai encore quelques questions à poser au témoin.

Témoin, je voudrais très brièvement revenir à la question de la préparation de guerre de l'aviation allemande en I939 : je voudrais vous demander si la collaboration de la Luftwaffe et de l'O.K.W., de l'Armée et de la Marine, en I939, était assurée.

- GENERAL MILCH.- La Luftwaffe en I939, n'était pas préparée à une guerre d'envergure, à mon avis. Il n'y avait pas de relation avec les autres parties de l'armée. Tout au moins, je ne suis pas au courant de telles relations.

Q.- Si ces relations avec les autres parties de l'armée avaient existées, vous les auriez connues ?

R.- Je dois l'admettre, car dans ce cas j'en aurais été avisé.

Q.- Quelle fut la collaboration entre les ressorts les plus importants, à l'intérieur de la Luftwaffe.

R.- Depuis I937 ces rapports étaient bien su-

...

H0515-0003

perficiels. L'Etat-Major, les techniciens, et le service du personnel étaient séparés, et accomplissaient leur travail chacun de leur côté.

Q.- Témoin, vous venez justement de parler de l'Etat-Major Général, qu'entendez-vous par la notion "état-major général" de la Luftwaffe?

R. - "Etat-Major général" veut dire assistants du Fuhrer; ce sont de jeunes officiers qui ont une instruction spéciale, et qui se trouvent à c ôté des commandeurs de division pour les conseiller.

Q. - Qu'y avait-il donc dans cet état-major général ?

R. - D'abord les officiers venant après le chef de l'Etat-Major général,et les officiers qui, à l'extérieur, se trouvaient à l'intérieur des divisions et des corps comme spécialistes et conseillers.

Q. - Quelles étaient les périodes pour les nouvelles formations de la Luftwaffe ?

R. - Ces nouvelles formations n'étaient pas encore ordonnées, mais on en avait parlé lors de conférences, avant 1939. On voulait construire une Luftwaffe importante, mais les dates étaient dépassées de 6 ou 8 ans.

Q. - Quand seraient tombées ces dates de la construction complète de la Luftwaffe ?

R. - Je suppose entre 1944 et 1945.

LE PRESIDENT. - Nous avons deux traductions qui nous parviennent en même temps, mais le témoin aussi bien que l'avocat parlent trop rapidement. Il semble qu'il y a une difficulté technique.

Q. - En 1939, y avait-il déjà une organisation de chasseurs de jour et de nuit ?

R. - Non, elle n'existait pas encore.

H0515 - 0004

Q. - Y avait-il une organisation pour la guerre des bombes ?

R. Non, pas dans le sens où il l'aurait fallu, pour une guerre d'agression.

Q. - Comment étaient organisés les terrains, à cette époque ?

R.-Il y avait des terrains jusqu'à 1.000 mètres de diamètre. Ces terrains suffisaient pour des chasseurs, mais pas pour des bombardiers de guerre.

Q. - Quel était le réseau de renseignement de la Luftwaffe ?

R. - Le réseau pour la Direction n'existait pas. Il a fallu l'improviser pendant la guerre, ultérieurement donc.

Q. - Quel était le service de renseignement de l'aviation ?

R. - Il n'était pas encore organisé. Je pourrais ajouter, comme exemple marquant pour la question des bombardiers, que dans les premières années il y eut des prototypes de bombardiers quadri-moteurs dont on aurait pu se servir en tant que bombardiers de nuit. Ils ont été essayé, mais en 1937, on les abandonna, quoique du point de vue technique, ils étaient parfaits, mais on ne voulait pas assurer les grandes dépenses nécessaires pour construire ces avions, car on ne s'attendait pas à une guerre à cette époque.

LE PRESIDENT. - M. le témoin, vous devez parler plus lentement.

Général MILCH. - C'était à l'époque où le Feld-Maréchal Kesselring était chef d'Etat-Major, et ceci fut exposé au Maréchal du Reich. Il a donné suite à l'abandon et à l'exclusion de ces bombardiers.

../

H0515-0005

Q. - A quel moment était-ce ?

R. - Je vais regarder, et je vous réponds tout de suite. C'était le 9 avril 1937 que le Maréchal du Reich a stoppé la fabrication de ces bombardiers à grand rayon d'action. De cette façon, en 1939, il n'y avait pas de bombardiers pouvant être utilisés pour des bombardements de nuit, qu'on aurait pu comparer aux bombardiers anglais "Lancaster".

Q. - Quel était le personnel de ces avions ?

R. - Pour cette aviation très petite et très restreinte, nous avions un personnel à peine suffisant, et l'instruction du personnel pour la détermination des dates. La question du personnel était primordiale. Il était possible de construire plus rapidement des avions, mais il était impossible d'instruire plus rapidement le personnel naviguant, et comme je l'ai dit vendredi, c'est le point qu'il fallait d'abord considérer, avant de déterminer une date quelconque. Les pilotes et le personnel technique ne sortaient que lorsque leur instruction était parfaite. Deshommes instruits à moitié sont plus nuisibles qu'utiles.

LE PRESIDENT. -

DR. LATERNSER, je ne veux pas interrompre votre contre-interrogatoire, mais nous venons de passer presque vingt minutes à entendre le témoin, et tout ce que j'ai déduit de ceci est que la Luftwaffe n'était pas prête pour la guerre en 1939. Il me semble comprendre que l'on passe beaucoup trop de temps à s'occuper de détails.

Q. - A ce sujet, j'ai encore une question: y avait-il des réserves d'aluminium, de magnésium, et de caoutchouc, y avait-il des possibilités de production pour ces matériaux ?

R. - Non, pas suffisamment.

Q. - J'ai encore une dernière question : témoin,

H0515-0006

vous avez mentionné, lors de votre interrogatoire de vendredi, l'ordre fondamental N° 1, et vous avez déjà indiqué le contenu de cet ordre. Je voudrais à ce propos vous demander si cet ordre fut strictement observé ?

R. - Oui, très strictement.

Q. - Je n'ai pas d'autre question à poser au témoin ?

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'un avocat de la Défense désire poser encore des questions au témoin ?

Dr. FLAECHSNER. - (pour l'accusé Speer). Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à poser quelques questions au témoin :

- Témoin, vous souvenez-vous depuis quand Hitler avait demandé la constructiond'usines protégées contre les attaques aériennes ?

R. - Je crois, à partir de l'année 1943, année des grands bombardements anglo-saxons.

Q. - Vous souvenez-vous d'une entrevue à l'Obersaltzberg du début d'avril 1944, et de ce que vous avez exposé à Hitler, au sujet des difficultés de construction, et des ordres qu'Hitler a donnés à la suite de cette conversation ?

R. - Oui, le Fuhrer a ordonné six constructions de 600.000 mètres 2, en

Pour ce qui est de Speer, il n'a pas assisté à cette réunion du mois d'avril, il était malade, mais à la suite de cela, il fit des objections, il croyait que ces constructions étaient trop importantes ettrop tardives. Ultérieurement, il a obtenu que toutes les constructions qui ne devaient pas être terminées en juin 1944, c'est-à-dire des constructions qu'on aurait pu utiliser dès le début de 1945, ces constructions devaient être abandonnées.

../

H0515 - 0007

Q. - Nous nous intéressons surtout à la question des ouvriers. Est-ce que lors d'une entrevue à l'Obersaltzberg, le Fuhrer a mis à la disposition de la main-d'oeuvre des fonds ?

R. - Oui, je crois pouvoir me souvenir qu'à la suite de l'objection d'un des messieurs présents, il a dit : je m'occuperai des ouvriers.

Q. - Vous avez dit , témoin, que M. SPEER avait protesté contre ces constructions. Quel fut le développement ultérieur de ces questions ? Speer n'a pas assisté à cette réunion, n'est-ce pas ?

R. - Non, il était malade à cette époque.

Q. - Pourriez-vous nous décrire cela très brièvement ?

R. - Pendant la maladie de Speer, il y eut des demandes émanant d'autres personnalités qui exigeaient que l'on retire ces constructions du Ministère Speer, et il y eut des difficultés à la suite de cela. Théoriquement, les constructions dépendaient toujours de Speer, mais, en pratique, il ne pouvait plus exercer la moindre influence sur ces constructions, qui étaient sous la direction de l'O.T. Elle se chargeait de cette question, et dépendait directement du Fuhrer. Speer était exclus. On a parlé de constructions massives, mais pratiquement on a fait très peu de travail.

Q. - Hitler a-t-il donné un ordre écrit à M. Todt, et Speer en a-t-il reçu copie, en savez-vous quelque chose ?

R. - Un tel ordre écrit a existé, si mes souvenirs sont exacts, et Speer en a reçu une popie. Ces souvenirs sont assez confus, et je crois que Speer m'a montré une fois un tel ordre.

H0515 - 0008

Une dernière question : A ce propos, la responsabilité de ces constructions, et celle de ces ouvriers, était donc prise par M. Todt, chargé directement par le Fuhrer d'une telle entreprise ?

R. - Oui.

Q. - Savez-vous si le projet central était autorisé à donner des ordres en ce qui concerne les ouvriers étrangers ?

R. - Non,

Q. - De telles décisions ont-elles été prises ?

R. - Le projet et le plan central, et son administration, ne devaient s'occuper que de la répartition des matières premières et des communications.

Ces questions étaient indépendantes des matières premières. Cette administration n'avait aucun droit dans les décisions concernant les ouvriers et la répartition, elle a essayé d'avoir une influence à ce sujet, car elle se rendait très bien compte des nécessités. Il y eut là beaucoup de difficultés. Pratiquement, de cette façon, l'administration du projet central ne devait plus s'occuper de ces questions.

Q. - Il n'y eut donc pas de décision. Nous avons ici des procès-verbaux dont on a parlé à différentes reprises à l'administration du projet central ?

R. - On en a souvent parlé, car cette administration était intéressée , en premier lieu, à cette question. Elle s'intéressait au ravitaillement et à l'admission des ouvriers.

Q. - Une dernière question sur ce point : le plénipotentiaire du Plan des Quatre ans considérait-il le projet central comme important dans la répartition de la main d'oeuvre ?

../

H0515 - 0009

R. - Non, il ne le pouvait pas, car il s'en occupait personnellement.

Q. - Est-ce qu'en 1943 et 1944, il y avait des réserves d'ouvriers allemands, et Speer a-t-il demandé la mise à la disposition de ces réservistes, à la place des ouvriers étrangers ?

R. - Oui. Speer s'est toujours intéressé particulièrement à ce que les réserves d'ouvriers allemands soient saisies, même si cette saisie ne se faisait qu'avec beaucoup de difficultés. Il s'agissait, en général, d'ouvriers du sexe féminin, de femmes qui, en dehors de leur ménage, n'avaient pas d'autre occupation.

H0515-0010

Q. - Témoin, vous avez dit tout à l'heure que l'accusé Speer avait été malade en avril, depuis quand durait cette maladie ?

R. - Elle a commencé en février et je crois qu'elle a duré jusqu'au mois de juin.

Q. - Savez-vous si cette longue maladie a été exploitée pour diminuer son autorité et son influence, et qui a été principalement interessé à cette question ?

R. - La diminution de son influence se faisait surtout sentir dans le domaine des constructions. Il m'est très difficile de citer des personnes qui auraient pu avoir des intérêts d'héritiers.

Q. - Cela s'est-il aggravé après le 20 juillet ou non ?

R. - Cela a toujours été en s'aggravant et sa position est devenue de plus en plus difficile car les idées de Speer étaient différentes de celles du Führer.

Q. - Puis-je maintenant attirer votre attention sur un autre point ? En février 1945, par un ordre d'Hitler, Speer fut chargé des constructions et des transports, vous deviez être son remplaçant si je ne me trompe, pouvez-vous me donner des indications sur l'état des communications ?

R. - L'état des transports et des communications était devenu si catastrophique à la suite des attaques des bombardiers américains que nous ne pouvions plus véhiculer les matières les plus importantes entre Berlin, la Saxe et l'Allemagne centrale. Si l'on ne prenait pas des mesures rigoureuses, la destruction de tout le réseau de communications pouvait être possible.

H0515-0011

Q. - D'après l'ordre que Speer avait reçu, devait-on donner la préférence de transport aux armements ou à d'autres produits ?

R. - Speer pensait comme moi que les armements ne pouvaient plus avoir d'intérêt, il a de son propre chef donné la priorité au ravitaillement de la population et à l'évacuation des populations des régions que nous pouvions craindre de perdre.

Q. - Etaient-ce des mesures de grande envergure ?

R. - On avait pensé que la plus grande quantité disponible devait être mise en sécurité.

Q. - Témoin, un des points des plus délicats était le transport par route, est-ce que le nombre de camions et la quantité d'essence étaient limités ? Qu'a ordonné Speer à ce sujet à partir de février 1945 ?

R. - Je sais que les camions ne suffisaient jamais pour les armements, il a fallu trouver des ersatz, on a utilisé les véhicules attelés, les tramways. Si je me souviens bien, Speer a mis à la disposition de la population allemande les véhicules leur apportant le maximum de ravitaillement.

Q. - L'essence était-elle plus rare à cette époque là ?

R. - Oui, la question de l'essence était la plus délicate.

Q. - Savez-vous si depuis février 1945, Speer a fait réparer de préférence les usines travaillant pour l'agriculture ?

R. - Je m'en souviens, Speer m'a dit " Que faire maintenant, nous devons nous attendre à la chute du pays,

H0515-0012

le mieux est d'aider le plus possible le peuple allemand dans ces moments difficiles". On s'est d'abord occupé du ravitaillement, de sa mise en lieu sûr, puis il fallait éviter la destruction des usines allemandes qui étaient encore entre nos mains, et ceci à l'encontre de l'ordre d'Hitler de " la terre brûlée " comme nous l'avions appelé, enfin, il fallait faire produire par les usines encore disponibles des produits de paix à la place des produits de guerre, de machines agricoles, des pièces de rechange etc... Les ordres reçusnpar les usines devaient être exécutés même si ces usines tombaient entre les mains de l'ennemi.

Q. - Témoin, je vous remercie d'avoir parlé aussi succintement et clairement mais pouvez-vous me donner maintenant des détails sur les destructions ?

LE PRESIDENT. - Voulez-vous m'expliquer pourquoi les questions que vous posez sont pertinentes et à quelle partie de l'accusation elles se rapportent ?

DR FLAECHSNER. - Monsieur le Président, l'accusé Speer a été accusé d'avoir fait partie d'un complot général pour la préparation d'une guerre d'agression jusqu'au 7 mai 1945, je crois qu'il est important pour le jugement d'éclaicir que bien avant cette date, l'accusé Speer exerçait une activité n'ayant plus rien à voir avec le projet général de la préparation d'une guerre d'agression.

LE PRESIDENT. - Tous les témoignages que vous avez demandés depuis les dernières 15 minutes intéressaient l'année 1943 et l'année 1944, en ce qui concerne la fabrication d'avions de bombardement ; autant que j'ai pu le comprendre, Speer s'intéressait davantage au peuple allemand qu'aux usines. Je ne comprends pas en quoi cela nous intéresse.

H0515-0013

DR FLAECHSNER. - Le premier point se rapportait à un document 15-84 que le Ministère Public a présenté contre mon client. Il y est dit que lors d'une conférence, l'Obersalzberg avait ordonné la construction de certaines usines en utilisant 100.000 Juifs hongrois, l'interrogatoire de ce témoin a révélé que l'accusé Speer ne peut être tenu responsable des constructions car Hitler avait donné l'ordre directement à un autre. Ce point est donc éliminé.

Le deuxième point concernait les destructions et la protection de l'agriculture et du peuple allemand. Ceci se rapporte au complot général. Toutes les questions traitées par le témoin établissent un témoignage contraire aux affirmations du Ministère Public.

LE PRESIDENT. - On n'a jamais accusé Speer d'avoir essayé de priver le peuple allemand pendant la guerre, le Ministère Public n'a jamais déposé de telles preuves. Ceci me semble être une perte de temps.

DR FLAECHSNER. - Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que le Ministère Public avait porté cette accusation, il doit y avoir une erreur de traduction. Puis-je poser une dernière question au témoin ?

Q. - Pouvez-vous nous dire de quelle façon le Führer a été informé des grandes attaques aériennes sur Hambourg ?

R. - Je pense qu'on lui a donné tous les détails et qu'on lui a fait part de toutes lesdifficultés qui en résultaient.

H0515-0014

DR SERVATIUS. - (pour l'accusé Sauckel)

Q. - Témoin, l'administration du projet central a également discuté des questions des ouvriers ?

R. - Oui.

Q. - Est-ce qu'on a parlé des besoins en main-d'oeuvre ?

R. - C'est l'industrie qui les déterminait et les services du travail qui nous les communniquaient...

Q. - Puis-je vous interrompre ? Après avoir déterminé les effectifs nécessaires, qu'arriva-t-il alors ?

R. - On a déterminé combien d'ouvriers manquaient

Q. - On n'a pas exigé les ouvriers ?

R. - Non, ce sont les usines qui exigeaient les ouvriers, nous avons soutenu les usines vis à vis de Sauckel en lui transmettant les demandes.

Q. - Etait-ce une concentration d'ouvriers ?

R. - Non, c'étaient les chiffres que les services de M. Sauckel avaient déterminés.

Q. - Etait-ce Sauckel ou les usines qui déterminaient ces chiffres ?

R. - C'étaient les usines.

Q. - Et quel était le rôle de l'administration du projet central ?

R. - Répartition des matières premières?

Q. - Je ne parle pas des matières premières mais des ouvriers.

H0515-0015

JN 6

R. - La réponse est très claire, laissez-moi parler, vous verrez ce que veux dire. Il fallait produire des matières premières, et pour les produire, il fallait des ouvriers, dans les usines d'aluminium par exemple.

Q. - Témoin, puis-je vous interrompre, il est clair que pour fabriquer il faut de la main d'oeuvre, je voudrais savoir qui l'a exigée.

R. - Elle a été exigée par les usines et c'est Sauckel qui en a déterminé le chiffre. Il a toujours donné moins qu'on avait demandé.

Q. - Etait-il tout à fait indépendant ou le Führer avait-il à intervenir dans la décision ?

R. - Autant que je sache, le Sauckel vint très souvent chez le Führer.

Q. - N'y a-t-il pas eu chez le Führer des entretiens fondamentaux au sujet de ces questions ?

R. - Non, pas spécialement pour la question des ouvriers, mais à l'occasion on a pu aborder le sujet chez le Führer, cependant, ces entretiens étaient très brefs, le Führer ne voulait pas s'occuper de ces questions.

Q. - Comment le plénipotentiaire du Plan de Quatre Ans s'en occupait-il ?

R. - Le Plan de Quatre Ans est intervenu comme organe auxiliaire, pour Hitler qui ne voulait pas traiter lui même ces questions.

Q. - Savez-vous que Sauckel était sous les ordres de Goering et qu'il devait recevoir les ordres par lui ?

R. - Je ne suis pas très au courant de ces questi

H0515-0016

Q. - Une autre question : dans quelles conditions travaillaient les ouvriers étrangers ?

R. - Dans l'ensemble, dans des conditions excellentes?

Q. - D'où le déduisez-vous ?

R. - Dans les premiers temps, ces ouvriers étaient contents d'avoir du travail et du pain. Ils furent bien traités chez nous, leurs rations étaient supérieures à celles de la population allemande ; comme les ouvriers allemands ils reçurent les rations de travailleurs de force et de cultivateurs. On a très bien traité en particulier les Français et les Russes. J'ai eu l'occasion d'entendre des plaintes des ouvriers néerlandais.

Q. - Connaissez-vous les ordres et les décrets de Sauckel au sujet de ces ouvriers ?

R. - Je me souviens que M. Sauckel nous a fait un exposé à l'administration du Projet Central.

Q. - Son point de vue était-il humanitaire ou très strict ?

R. - Sa position était très humanitaire, il avait reçu des mains d'Hitler un service très difficile, autant que je sache, il était lui-même un ouvrier et il savait ce que c'était que travailler ; son coeur était toujours largement ouvert aux ouvriers.

LE PRESIDENT. - Excusez-moi, témoin, vous avez-vu cette lumière s'allumer trois fois, voulez-vous la surveiller et parler plus lentement lorsqu'elle s'allume ?

R. - Oui.

DR SERVATIUS. - Je n'ai pas d'autres questions

H0515-0017

à poser au témoin.

DR IAHRREIS. - (pour l'accusé Jodl)

Q. - Témoin, ávez-vous participé aux manoeuvres de la Wehrmacht de 1937 ?

R. - Oui, au Mecklembourg, je crois.

Q. - Vous souvenez-vous si des officiers étrangers y avaient été invités ?

R. - Oui, il y avait une grande délégation anglais sous les ordres d'un général qui devint par la suite gouverneur de Gibràltar.

Q. - C'était le Général Ironside ?

R. - Oui, je lui ai parlé personnellement ainsi qu'à des officiers de son état major et d'autres nations, Italiens et autres dont je ne me souviens pas les nationalités.

Q. - Y-avait-il une délégation française ?

R. - Je crois que oui.

Q. - Mais vous n'en êtes pas très sûr ?

R. - Non, mes souvenirs ne sont plus très clairs sur ces questions, mais j'ai parlé personnellement au Général Ironside.

Q. - Témoin, savez-vous si à cette époque on a montré les derniers éléments les plus modernes de l'armement allemand ?

R. - Oui.

Q. - Egalement dans l'Einsatz ?

R. - On a seulement montré l'Einsatz, à part un

H0515-0018

avion dont on ne se servait pas encore.

Q. - Savez-vous si l'Allemagne a montré aux étrangers la protection contre les bombardements ?

R. - Il y avait souvent chez moi Frazer et Lord Trenchott, ils s'intéressaient aux mesures de protection contre les bombardiers, on leur a montré les inventions les plus modernes.

Q. - C'était à quelle époque s'il vous plait ?

R. - En 1937... ou en 1933, je vais regarder si je le trouve : le premier juillet 1937.

Q. - Savez-vous si plus tard il y eut des visiteurs venus de Grande Bretagne ?

R. - Il y eut un échange entre nos services et les Anglais. Personnellement, les présentations faites je ne prenais plus part aux entrevues.

Q. - Je vous remercie et vais vous poser une autre question : vous vous souvenez de la question de l'occupation de la Rhénanie , vous souvenez des émeutes, est-ce que la Luftwaffe a participé à cette occupation ?

R. - Je ne puis répondre en détail, l'occupation de la Rhénanie fut si soudaine qu'elle me supprit pendant une permission, quand je suis revenu l'occupation était déjà un fait accompli. Je sais que Dusseldorf a été occupée par la Luftwaffe.

Q. - Pour la rive gauche du Rhin, vous ne savez rien ?

R. - Je ne crois pas qu'il y a eu de terrain d'aviation sur la rive gauche, mais je ne me souviens pas

H0515-0019

JN IO

très bien.

Q. - Vous dites que l'occupation s'est produite subitement, mais n'y a avait-il aucune préparation de la Luftwaffe ?

R. - La décision est arrivée pendant ma permission, tout ce dont nous disposions a été utilisé dans ce but, mais c'était très peu.

Q. - Pour être bien d'accord, c'ést la première fois que la Luftwaffe a été saisie de cette question ?

R. - Oui, autrement, je ne serais pas parti en permission.

Q. - A quelle époque se situe cette première prise de contact avec la Luftwaffe ?

R. - Il peut s'agir de 14, 15 ou 16 jours, c'est le maximum.

Q. - Dernier point : témoin, vous avez déjà parlé vendredi d'une participation de la Luftwaffe dans la question militaire de l'Anschluss en mars 1938. A quels moment se placent les premiers préparatifs dans ce but ?

R. - Moins de 48, je peux le dire avec certitude.

Q. - Quand avez-vous entendu parler pour la première fois qu'on envisageait la solution de cette question d'un point de vue militaire ?

R. - Environ 36 heures avant l'Anschluss.

DR KAUFFMANN. - (pour Kaltenbrunner)

Q. - Témoin, est-il exact que vous n'avez jamais eu à faire à l'administration de la Gestapo ou aux camps de concentration ?

R. - Je n'ai jamais eu à faire à ces services.

H0515-0020

Q. - Quand avez-vous eu pour la première fois connaissance de leur existence ?

R. - Pour la première fois en 1933, j'ai entendu parler d'un camp de concentration qui venait d'être construit

Q. - Dans les années suivantes avez-vous eu connaissance d'autres camps de concentration ?

R. - Jusqu'à la fin de la guerre, je ne connaissais que Dachaü et Oranienbourg. Je n'ai pas eu connaissance d'un autre camp de concentration. J'ai visité le camp de Dachau en 1935 avec des officiers supérieurs de la Luftwaffe, mais je n'ai jamais rien vu d'autre d'un camp de concentration et je n'ai rien su de ce qui s'y passait.

Q. - Quelle impression avez-vous eu au cours de votre visite ? sur le traitement des prisonniers etc... ?

R. - A cette époque, on en avait tellement discuté dans nos milieux d'officiers que je me suis décidé à avoir une connaissance personnelle, Himmler accéda sans difficulté à mon désir. A cette époque, je crois qu'il n'existait que Dachau, j'y trouvais les groupes d'internés les plus divers, un groupe de criminels et d'autres personnes, récidivistes pour des délits mais non des crimes, un groupe interné là à la suite du Putch Roehm.

Je connaissais l'un des chefs supérieurs, un SA qui était maintenant dans le camp. Le camp était organisé proprement, il y avait une boucherie, une boulangerie, on nous a servi la nourriture des prisonniers, elle était bonne. Les chefs du camp nous ont dit qu'ils nourrissaient très bien leurs prisonniers parce qu'ils leur demandaient un travail dur.

H0515 - 0021

II/3/46 IOH30 IIH

JN I2

Tous lesprisonniers auxquels nous avons parlé nous ont dit pourquoi ils étaient dans le camp. Dans beaucoup dé cas, on nous disait, par exemple : 25 faux ; 18 coups et blessures.

Ce que je ne peux pas dire ~~mk~~ c'est si l'on nous a tout montré dans ce grand camp.

H0515-0022

GM/I

II/3/46

II h.- II h.I5

DR. KAUFFMANN.- Vous venez de dire à l'instant qu'on a parlé de cela dans les milieux d'officiers, et qu'ultérieurement quand vous êtes revenu vous avez échangé vos impressions sur Dachau avec quelqu'un ?

GENERAL MILCH.- Très peu, j'ai seulement répondu aux questions de quelques camarades intimes. Je n'étais d'ailleurs pas seul, il y avait plusieur officiers qui eux aussi ont pu parler de ces choses.

Q.- Dans les camps de concentration il y eut des atrocités inouïes. En avez-vous eu connaissance ?

R.- J'ai pu m'en rendre compte pour la première fois, le jour où j'ai été fait prisonnier, car dans les environs il y avait un petit camp qu'on évacuait. C'est la première impression personnelle que j'aie eue, j'ai appris le reste pendant que j'étais prisonnier par les documents qu'on nous a montrés.

Q.- Vous ignoriez donc complètement qu'en Allemagne et dans les territoires occupés, il y avait plus de 200 camps de concentration ?

R.- Je l'ignorais complètement, et je viens de citer les noms des deux seuls dont je connaissais l'existence.

Q.- On pourrait vous opposer qu'on aurait dû savoir ce qui se passait. Pouvez-vous nous donner à ceci une explication ? pourquoi ignorait-on ce qui se passait réellement ?

R.- Parce que les personnes qui en avaient connaissance n'en ont pas parlé, parce que cela leur était interdit, je crois pouvoir le dire à l'appui d'un document, contre l'accusation de l'Etat-Major Général : on considèrait

...

H0515 - 0023

Adolf HITLER comme chef militaire supérieur, il a donné cet ordre lors d'une conférence des forces de police sous les ordres d'HIMMLER, en I943 je crois.

Q.- Est-il exact de dire que toute tentative pour connaître la situation était impossible, à moins de risquer sa vie ?

R.- Les autres connaissaient aussi peu que moi-même ce grand chiffre de camps de concentration, nous ignorions tout ce qui se passait et qui était réservé à un petit cercle. Le S.D., en outre, était répandu parmi la population, il était craint de tous, et pas uniquement des petits. Il était très dangereux pour ceux qui gravitaient autour. Comment voulez-vous que les Allemands soient au courant de ces faits s'ils n'ont pas pu voir ni entendre ? La presse allemande n'en a jamais parlé, pas plus que la radio. Vous savez que le fait d'écouter la radio étrangère était puni des peines les plus sévères, voire la peine de mort. On n'était jamais seul. Si quelqu'un voulait aller à l'encontre de cet ordre, il pouvait être dénoncé. Je sais que beaucoup d'hommes en Allemagne ont été comdamnés à la peine de mort, pour avoir écouté la radio étrangère.

Q.- Avez-vous eu connaissance des déportations massives de Juifs vers les territoires de l'Est, et quand pour la première fois ?

R.- Je ne peux indiquer la date. Je ne sais plus de quelle source j'ai obtenu le renseignement que les Juifs se trouvaient dans des ghettos spéciaux à l'est. Je crois que c'était en I944, mais je ne voudrais pas donner cette date comme certitude.

Q.- Vous venez de parler de ghettos. Saviez-vous que cette détention massive était l'étape préliminaire de

...

H0515-0024

l'extermination.

R.- Non, on ne nous a jamais dit cela.

Q.- Puis-je vous poser à ce propos une autre question : est-ce que le camp d'extermination d'Auschwitz signifiait quelque chose pour vous ?

R.- Non, bien longtemps après que j'ai été fait prisonnier, j'ai lu pour la première fois ce nom dans la presse.

Q.- A l'Est on s'est servi de commandos spéciaux pour l'extermination massive de juifs, aviez-vous connaissance que de tels commandos existaient à la suite d'un ordre d'Adolf Hitler ?

R.- Non, j'ai entendu dire le premier mot sur ces commandos spéciaux lorsque j'étais ici en prison à Nuremberg;

Q.- Savez-vous qu'une action spéciale eut lieu dans les territoires du sud-est du Reich pour l'extermination des juifs, dont 4 à 5 millions de juifs furent les victimes à la suite d'un ordre de Eichmann ?

R. - Non, je l'ignorais et j'entends aujourd'hui pour la première fois le nom de Eichmann.

Q.- Est-il exact de penser qu'en Allemagne, en vertu du principe du Fuhrer, chaque action entreprise à l'encontre d'un ordre du Fuhrer avait pour suite la mort ?

R.- Beaucoup de cas le prouvent.

Q.- Est-il également exact qu'il y aurait eu les mêmes conséquences si l'onavait protesté contre un ordre contraire à la loi et immoral ?

R.- Je crois que même dans ce cas la personne devait s'attendre à être punie, elle et sa famille.

Q. - Merci, je n'ai pas d'autres questions à vous poser.

H0515-0025

DR. SIEMERS (défenseur de l'accusé Grand Amiral RAEDER). -

Témoin, je n'ai qu'une question brève à vous poser : Vendredi vous avez dit que vous aviez eu, en 1937, des entretiens avec une Commission anglaise, Commissionqui fut conduite par le Vice Maréchal COURTNEY. J'aimerais que vous me disiez si, lors de ces entrevues, on est tombé d'accord sur le fait que les autorités compétentes allemandes et britanniques devaient se renseigner sur l'élaboration des plans de la Luftwaffe.

R.- Oui, c'est bien exact.

Q.- Sous quelle forme avez-vous rédigé cet accord?

R. - On a fait un procès-verbal par écrit.

Q.- Est-ce que ces deux aviations avaient des projets pour chaaue année ?

R.- Non,ces projets s'étendaient sur plusieurs années.

Q.- Sur combien d'années s'étendait le plan de 1937?

R.- Je ne le sais plus exactement, deux ou trois années à l'époque.

Q.- Ce serait donc de 1938 jusqu'à 1940 ?

R.- 1937, 1938, 1939, peut-être jusqu'en 1940, mais je ne peux plus le dire très exactement ; je l'ai oublié.

Q.- Et ce projet avait-il une dénomination technique spéciale ?

R.- Je ne puis l'indiquer, je ne m'en souviens plus, en principe nous avons parlé de projet d'élaboration.

Q.- Et du côté anglais les mêmes projets s'étendaient sur les mêmes années ?

R.- Je crois que cette même période était couverte en principe, c'était le même système.

.../..

H0515 - 0026

Q.- Je vous remercie.

LE PRESIDENT. - Le Ministère Public désire-t-il contre-interroger le témoin ?

....

Je m'excuse, peut-être pourrait-on suspendre l'audience pour dix minutes maintenant.

H0515 – 0027

JUSTICE JACKSON.- Témoin, vous êtes bien actuellement prisonnier de guerre des Etats-Unis n'est-ce pas ?

- GENERAL MILCH.- Non je ne suis pas prisonnier de guerre des Etats-Unis, j'étais prisonnier de guerrë britannique, et depuis que je suis ici, j'ai été déclaré interné. Je ne sais pas ce que cela signifie, de toutes façons, ce n'est pas conforme à la situation d'un officier qui a été fait prisonnier avant la fin des hostilités.

Q.- Vous avez été autorisé à parler avec l'avocat pendant ce procès ?

R.- Avec un certain nombre d'avocats. Je n'ai pas pu parler à tous les avocats, mais je suppose que les autres défenseurs ne désiraient pas avoir d'entretien avec moi.

Q.- Cela épargnerait beaucoup de temps si vous répondiez à mes questions le plus vite possible.

Oui ou non avez-vous été autorisé à préparer et à avoir des notes au procès.?

R.- Les notes que j'ai rédigées et que j'ai amenées ici, ont été rédigées par moi-même avant d'avoir eu une consultation avec les défenseurs.

Q.- Vous n'avez pas fait de notes depuis votre consultation avec l'avocat ?

R.- J'ai pris une note sur une conversation, mais il ne s'agissait là que d'un fait qui m'avait été notifié et sur lequel je n'aurais pas pu m'exprimer sans l'aide d'un aide-mémoire.

Q.- Et vous occupiez un poste très important dans les forces aériennes allemandes ?

...

H0515-0028

R.- J'étais Inspecteur Général.

Q.- Avez-vous fréquemment assisté à des conférences au nom de GOERING ?

R.- En réalité je ne le représentais que très rarement.

Q.- Vous niez donc avoir assisté à des conférences au nom de GOERING ?

R.- Non je ne le nie pas, mais j'ai participé à certaines de ces conférences en raison de mes fonctions, et ce n'est que très rarement que j'ai été délégué pour représenter GOERING, car le plus souvent il y était présent lui-même.

Q.- Avez-vous joué un rôle important dans la construction de la Luftwaffe ?

R.- Oui.

Q.- Et en I94I, vous avez été honoré pour cela par le régime hitlérien ?

R.- Non, pas en I94I. Je pense M. le Juge que vous faites allusion à I940.

Q.- Je fais peut-être erreur ?

R.- Vous pensez à ma promotion au grade de Feld-Marschall.

Q.- Quand avez-vous été promu Feld-Marschall ?

R.- Le I9 Juillet I940.

Q.- Bon, I940. Et n'avez-vous pas reçu un présent du régime hitlérien en reconnaissance de vos services ?

R.- En I942, à l'occasion de mon 50° anniversaire, on m'a remis un cadeau.

Q.- Et cette reconnaissance se manifesta par un don en espèces n'est-ce pas ?

R.- Oui c'est exact. C'était une somme d'argent qui

...

H0515-0029

m'a permis de faire l'acquisition d'une ferme.

Q.- Quelle était cette somme ?

R.- C'était une somme de 250.000 Marks.

Q.- Et maintenant vous venez ici pour témoigner, si je comprends bien, que le régime dont vous faisiez partie, a entraîné l'Allemagne dans une guerre pour laquelle elle n'était absolument pas préparée. Est-ce que je vous ai bien compris ?

R.- C'est juste en ce sens qu'en I939 l'Allemagne a été entraînée dans une guerre pour laquelle elle n'était pas préparée dans le domaine de l'aviation.

Q.- Est-ce que le Chef des Forces Aériennes allemandes, a jamais exprimé cela au peuple allemand.?

R.- Je ne saurais le dire, maisje ne crois pas qu'il en ait eu la possibilité.

Q.- Vous ne croyez- pas qu'il l'ait jamais fait ?

R.- Je ne peux pas me souvenir qu'il ait exprimé cela devant le peuple, je pense que s'il y avait eu un avertissement il aurait été adressé aux supérieurs hiérarchiques.

Q.- Et qui détenait le poste supérieur au sien ?

R.- C'était le Führer Adolf HITLER. En temps que soldat, le Maréchal du Reich ne pouvait pas s'adresser à l'opinion publique.

Q.- Pouvez-vous dire qu'à une certaine époque, à une conférence du Haut-Commandement ou toute autre conférence tenue par HITLER, le Reichsmarschall GOERING a soulevé la question suivante : que l'Allemagne n'était pas prête pour la guerre.

R.- Je ne peuxpas me souvenir d'une conférence de ce genre, parce que de t elles conférences n'avaient lieu en règle générale qu'en présence des deux personnes inté-

...

H0515-0030

ressées. Le Maréchal du Reich n'a jamais, en public ou devant un cercle nombreux d'officiers manifesté son opposition, parce qu'HITLER ne tolérait pas une opposition de ce genre.

Q.- Connaissez-vous une époque à laquelle un seuldes accusés qui set rouvent ici au banc des accusés se soit déclaré publiquement contre l'entrée de léAllemagne en guerre ?

R.- Je ne peux pas me souvenir qu'il y ~~aixx~~ ait eu une manifestation publique à ce sujet, mais je suis tenté de croire que, pour ces messieurs les accusés, cette guerre fut l'objet d'une grande surprise.

Q.- Nous voudrions bien pouvoir le croire.

R.- Moi, je le crois.

Q.- Combien de temps cela a-t-il demandé aux forces allemandes pour venir en Pologne ?

R.- Pardon je n'ai pas bien compris... Pour conquérir la Pologne ?.. 18 jours, je crois.

Q.- 18 jours, bien. Et combien de temps a-t-il fallu pour chasser l'Angleterre du continent, y compris le désastre de Dunkerque ?

R.- 6 semaines, je crois.

Q.- Et combien de temps a-t-il fallu pour conquérir la Belgique et la Hollande ?

R.- Peu de jours.

Q.- Combien de temps a-t-il fallu pour conquérir la France et prendre Paris ?

R.- En tout 2 mois environ.

Q.- Et combien de temps a-t-il fallu pour conquéri le Danemark et la Norvège ?

.../..

H0515-0031

R.- Un temps très court aussi. Pour le Danemark ce fut très rapide parce qu'il s'est soumis immédiatement, et pour la Norvège cela demanda quelques semaines.

Q.- Et vous voulez que le Tribunal ait foi en votre parole d'officier lorsque vous dites que ces mouvements n'avaient pas été préparés ? Est-ce que tel est votre témoignage comme officier ?

R.- Pardon, je n'ai pas très bien compris.

Q.- Vous affirmez que tous ces mouvements furent des mouvements de surprise pour les officiers de la Luftwaffe. Vous dites avoir été surpris vous et tous les autres offidiers ?

R.- J'ai dit "surpris par le début de la guerre". Il n'était question à ce moment-là que de la Pologne. Les autres entreprises eurent lieu plus tard, et il y avait eu alors un temps de préparation plus long.

Q.- Alors en ce qui concerne la Pologne vous ne niez pas que l'Allemagne était très bien préparée pour une guerre contre elle ?.. Le niez-vous oui ou non ?

R.- L'importance de l'Allemagne par rapport à la Pologne était assez grande. En témoignant tout à l'heure et en employant l'expression "préparation à la guerre", je pensais à une guerre mondiale pour laquelle l'Allemagne n'était pas préparée en 1939.

Q.- Mais elle était prête pour la campagne qu'elle a commencée, n'est-ce pas ?

R.- Je ne voudrais pas m'exprimer ainsi, mais il est certain que nous avions de l'armement, comme tout autre pays disposant d'une armée, armement qui fut mis à notre disposition pour nous permettre de conquérir la Pologne dans un temps très court.

.../.

H0515 - 0032

Q.- Est-ce que vous contesteriez ou nieriez qu'en ce qui conerne les autres puissances européennes l'Allemagne était préparée à entrer en guerre contre elles le ler Septembre 1939 ?

R.- Je crois que l'aviation anglaise était alors plus puissante que l'aviation allemande.

Q.- Et en ce qui concerne les puissances occidentales, est-ce que vous contestez que l'Allemagne était beaucoup mieux préparée à la guerre qu'aucun autre de ses voisins ?

R.- Je suis convaincu qu'aussi bien la France que la Pologne, étant donné leur force respective, étaient aussi bien préparées que l'Allemagne. Ces deux pays avaient l'avantage d'un travail préparatoire plus long dans ce domaine, étant donné que l'Allemagne ne pouvait commencer son travail préparatoire que cinq ans avant le début de la guerre.

Q.- Quand avez-vous rencontré GOERING pour la première fois ?

R.- Je crois que c'était en 1928.

Q.- Qu'était-il alors ? Quel poste occupait-il ?

R.- Il était à cette époque député au Reichstag.

Q.- Et que faisiez-vous ?

R.- A ce moment je dirigeais la Lufthansa, une entreprise privée de trafic aérien.

Q.- Aviez-vous à cette époque des discussions avec Hermann GOERING concernant ce que deviendraient les forces aériennes lorsque les Nazis viendraient au pouvoir ?

R.- Non, pas dans cette première période.

Q.- Quand avez-vous discuté cela pour la première fois avec GOERING ?

R.- Je crois que GOERING s'est entretenu de toutes

H0515 – 0033

ces questions avec moi en 1932 au moment où il y avait un plan tendant à s'emparer du pouvoir. On croyait alors que le parti national-socialiste formerait un gouvernement avec d'autres partis , et je crois qu'à cette occasion GOERING a parlé de la possibilité - lorsqu'il y aurait un gouvernement auquel participerait le parti national-socialiste - de redonner à l'Allemagne une puissance qu'elle avait perdue.

Q.- A la suite de cela, vous êtes devenu un membre du parti nazi, n'est-ce pas ?

R.- Ce n'est qu'après 1933 que j'ai adhéré au parti nazi, jusqu'au moment où je suis devenu officier ; alors mes relations avec le parti ont cessé.

Q.- Vous avez attendu qu'il ait gagné pour vous joindre à lui ?

R.- Oui.

Q.- Vous souvenez-vous d'une conversation que vous avez eue avec Hermann GOERING le 28 Janvier 1933 ?

R.- Oui.

Q.- Où cette conversation a-t-elle eu lieu ?

R.- Chez moi, dans mon appartement.

Q.- Est-ce lui qui vous a convoqué ?

R.- Non, ce soir là j'avais des invités. Soudain il arriva parce qu'il voulait me parler de toute urgence.

Q.- Et pourriez-vous raconter au Tribunal la conversation que vous avez eue à cette époque avec Hermann GOERING ?

R.- Il me dit qu'un accord avait été signé avec les autres partis en vue de former un gouvernement commun comprenant les nationaux-socialistes. Le Président du Reich, Von HINDENBURG, venait de donner son accord à la nomination de HITLER comme Chancelier du Reich. Il me demanda si j'étais prêt à assurer ma collaboration en vue

.../..

H0515 - 0034

de la création d'un Ministère de l'Air; et uniquement parce que je ne voulais pas abandonner ma Lufthansa, je lui proposais deux autres personnalités pour me remplacer. GOERING refusa la candidature de ces personnes et insista en me demandant de lui assurer ma collaboration.

Q.- Qu'avez-vous fait alors ?

R.- Je lui ai dit que j'avais besoin d'uncertain temps de réflexion et que cela dépendait aussi de la question de savoir si HITLER insisterait.

Q.- Et alors que fit HITLER ?

R.- Le 30 j'ai accepté, après avoir entendu HITLER me dire qu'il considérait que mes connaissances techniques dans le domaine de l'aviation étaient indispensables.

Q.- Ainsi, le jour où les Nazis sont venus au pouvoir, vous avez accepté la tâche de construire la Luftwaffe ?

R.- Non, il ne s'agissait pas de l'aviation militaire ; il s'agissait simplement alors de la coordination des différents domaines d'administration dans l'aviation civile. Il y avait une ou deux Sociétés d'aviation, des industries aéronautiques, des écoles de pilotes, des services météorologiques et différents instituts de recherches. Je crois, avec cette énumération, avoir indiqué tout ce qui existait à ce moment là dans le domaine de l'aviation civile et non pas dans le domaine de l'aviation militaire.

Q.- Vous avez donc été chargé d'assurer la prédominance allemande dans le domaine de l'Air ?

R.- Non, on ne peut pas dire cela.

Q.- Quel était alors votre but en assumant cette nouvelle tâche ?

R.- Il s'agissait d'agrandir l'aviation et tout ce qui s'y rapportait.

.../..

H0515-0035

c'était là notre première tâche.

Q.- Vous avez alors fait des visites en France et en Angleterre et vous ^etes revenu pour en faire rapport personnellement à HITLER ?

R.- Oui.

Q.- De retour d'Angleterre avez-vous averti HITLER des activités de RIBBENTROP ?

R.- Oui.

Q.- Qu'avez-vous dit à HITLER au sujet des activités de RIBBENTROP ?

R.- Je lui ai dit qu'en Angleterre j'avais eu l'impression que M. RIBBENTROP n'y était pas "persona grata".

Q.- ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ Lorsque vous avez été interrogé au préalable, n'avez-vous pas déclaré, après avoir été pris, que vous avez dit à HITLER que, s'il ne se débarrassait pas de RIBBENTROP, l'Allemagne aurait des ennuis avec l'Angleterre ? Est-ce bien cela ce que vous avez dit à votre interrogatoire ?

R.- Je ne peux pas me souvenir du mot à mot de ma déclaration.

Q. - Mais en substance ?

R.- J'étais d'avis que, pour l'Angleterre, il fallait quelqu'un d'autre que Von RIBBENTROP parce que, selon le désir d'HITLER, il fallait aboutir à une collaboration avec l'Angleterre.

Q.- Avant de parler de cela à HITLER vous en avez parlé avec GOERING, n'est-ce pas ?

R.- Avec qui ?

.../..

H0515 - 0036

Q.- Avec GOERING ?

R.- Sur le voyage ou à quel propos ?

Q.- Au sujet de RIBBENTROP.

R.- Non, je n'ai pas discuté de cette question avec le Maréchal du Reich.

Q.- A une certaine époque des ingénieurs furent envoyés en Russie, n'est-ce pas, pour inspecter les constructions aériennes et d'autres choses de ce genre ?

R.- Oui, c'est exact.

Q.- C'était un groupe d'ingénieurs. Avez-vous eu des rapports avec eux ?

R.- Non, je n'avais rien à faire avec eux. Je ne dirigeais pas les services techniques à cette époque.

Q.- Sous le commandement de qui étaient-ils ?

R.- Ils étaient sous les ordres du Colonel Général UDET qui, lui-même, était sous les ordres du Maréchal du Reich.

Q.- Et lorsqu'ils sont revenus, vous avez appris qu'ils avaient déclaré que la Russie était capable de construire des avions ?

R.- Oui, c'est exact.

Q.- Quel fut l'ordre donné par GOERING au sujet de cette information au Fuhrer ?

R.- GOERING n'a pas cru à la véracité de ces nouvelles. Je le sais parce que cela m'a été rapporté textuellement par le Colonel Général UDET.

Q.- N'avez-vous pas déclaré à l'interrogatoire que GOERING les a appelés des défaitistes, et qu'il leur a interdit de répéter ces informations et qu'il les a menacés du camp de

../..

H0515 – 0037

concentration s'ils parlaient.

R.- Je n'ai jamais dit cela sous cette forme.

Q.- Alors dites-le en vos termes propres, et répétez-nous ce que GOERING a déclaré à ce sujet.

R.- A une époque ultérieure, lorsqu'il s'est agi de payer les réparations, GOERING m'a dit :"Alors vous aussi devenez défaitiste et vous commencez à croire à ces chiffres." Je lui ai alors répondu que je croyais effectivement à ces chiffres. Mais cela n'a rien à voir avec l'affaire russe de cette époque.

Q.- Est-ce que ces chiffres russes ont été rapportés à HITLER ou bien d'une façon quelconque ont-ils été portés à la connaissance des Allemands?

R.- En ce qui concerne les chiffres russes je n'en sais rien, car je ne m'occupais pas de ces questions, les chiffres américains ont certainement été présentés à HITLER, mais ce dernier ne les a pas cru.

Q.- Vous avez déclaré Vendredi, que vous saviez/depuis le début que la guerre avec la Russie, signifierait l'annihilation de l'Allemagne. C'est bien là ce que vous avez dit n'est-ce pas ?

R.- Il ne s'agissait pas, d'après ce que j'ai dit, de la destruction mais de la défaite, je crois avoir dit destruction ou défaite.

Q.- Vous êtes allé voir le Reichsmarschall GOERING pour protester contre l'entrée en guerre contre la Russie, n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Est-ce que GOERING, comme vous, pensait que cela signifiait la défaite de l'Allemagne ?

...

H0515 - 0038

R.- Non, il ne s'est pas exprimé affirmativement à ce sujet. Etant donné ses rapports avec HITLER, il était tenu de s'exprimer avec beaucoup de prudence. Je lui ai indiqué les raisons des difficultés qui surgiraient pour l'Allemagne et il a fait un signe d'assentiment avec la tête. J'eus l'impression qu'il avait déjà essayé en vain de présenter ses arguments à HITLER.

Q.- En d'autres termes, il était d'accord avec vous pour penser que ce serait la défaite de l'Allemagne mais il ne voulait pas l'exprimer ? C'est bien cela ?

R.- Non, je ne peux pas dire cela dans ces termes. Ce fut ma conclusion personnelle de dire que c'était la défaite de l'Allemagne. Il n'était pas forcément d'adcord avec moi pour dire qu'il fallait éviter cette guerre à tout prix parce qu'elle serait un malheur pour l'Allemagne. Il n'a pas employé le terme "défaite" lorsqu'il s'est exprimé.

Q.- Est-ce que ces termes ont été mentionnés par vous ?

R.- Oui, j'ai mentionné qu'une guerre sur deux fronts et contre de tels adversaires ne pourrait qu'aboutir à la défaite de l'Allemagne.

Q.- Et n'était-il pas d'accord avec vous sur ce point ?

R.- Non, il n'a pas discuté cette question, mais il a simplement déclaré qu'il s'opposait à ce qu'une autre démarche fût encore entreprise parce que cela pourrait éveiller chez HITLER l'impression que nous étions des défaitistes, nous autres de l'aviation.et que tout cela ne changerait absolument rien à la situation.

Q.- Et vous n'avez plus essayé, ensuite, de faire savoir à Hitler ou à quelqu'un d'autre les raisons pour lesquelles vous trouviez que cette guerre serait la défaite de l'Allemagne ?

R.- Cela m'était impossible. Je ne pouvais pas agir contre les ordres de mon supérieur.

Q.- Le Maréchal du Reich ?

H0515-0039

R.- Oui, le Maréchal du Reich.

Q.- Et, autant que vous sachiez, ils n'ont jamais fait savoir à HITLER, après votre conversation avec lui, que cette guerre serait un désastre pour l'Allemagne ?

R.- J'avais l'impression qu'ils avaient déjà discuté cette question avec HITLER, mais qu'ils n'avaient pas eu la possibilité d'obtenir gain de cause auprès de lui.

Q.- Mais vous étiez allé à l'étranger, vous aviez fait rapport à lui et apparamment il avait confiance en vous ? Je vous demande si Hermann GOERING a jamais rapporté à HITLER que vous, d'après vos propres informations, trouviez que cette guerre serait un désastre.?

R.- J'avais fait ces voyages sur ordre d'HITLER. J'ai entrepris ces voyages à la suite d'invitations adressées à l'aviation allemande par les puissances étrangères, et ces voyages m'ont été recommandés par le Maréchal du Reich. Ce n'est que parce que ces voyages étaient très importants et aussi à cause des discussions politiques qui avaient eu lieu à cette époque-là au cours desquelles j'ai dit que je n'avais rien à faire avec la politique, que j'ai décidé de donner mes impressions à HITLER.

Q.- GOERING vous a-t-il ordonné de faire cela, d'aller chez HITLER ?

R.- Oui, je crois que GOERING en avait fait part à HITLER et ce dernier m'a fait venir. Je n'ai pas décidé moi-même de me rendre chez HITLER ; j'ai reçu un ordre de me rendre chez lui.

Q.- Vous a-t-il envoyé chez HITLER sachant ce que vous rapportiez ?.. Alors il savait ?..

R.- Non, il n'avait pas le temps de me recevoir à ce moment là.

Q.- GOERING n'avait pas le temps de vous recevoir ?

R.- Non, GOERING avait tant d'autres questions à s'occuper à ce moment là ; il ne voulait rien entendre de tout cela.

Q.- Ainsi il a laissé ce soin à HITLER qui n'était pas occupé, je crois ?

.../..

H0515 – 0040

R.- Et HITLER s'intéressait à cela.

Q.- Je crois que vous nous avez dit à l'interrogatoire que GOERING n'était pas très travailleur ?.. Est-ce bien cela ?

R.- Je n'aimerais pas beaucoup exprimer une opinion à ce sujet.

Q.- Très bien, je retire la question.

Lorsque vous avez découvert que l'Allemagne allait entrer dans une guerre que vous considériez comme un désastre, avez-vous démissionné ?

R.- Démissionné de quoi ?

Q.- Est-ce que vous avez démissionné de votre poste d'officier ou de tout autre poste ?

R.- Non, c'était absolument impossible. Cette possibilité de démission était exclue par le réglement.

H0515-0041

é JUSTICE JACKSON. - Et qui a donné cet ordre ?

Général MILCH. - Hitler, en personne. C'était un ordre général, qui ne me concernait pas personnellement.

Q. - Vous avez dit vendredi que vous aviez senti vous-même que vous ne pouviez pas démissionner.

R. - On ne pouvait pas se retirer, non.

Q. - Avez-vous essayé, à n'importe quelle époque ?

R. - J'ai plusieurs fois tenté de démissionner en temps de paix, mais cela ne m'a pas été accordé. On m'a dit alors que je n'avais pas à demander ma démission, l'on me dirait à quel moment je devais partir.

Pendant la guerre, je n'ai pas démissionné, parce que en tant que soldat, je ne pouvais pas démissionner en temps de guerre.

Q. - Vous n'avez pas eu une conversation avec Goering à une certaine époque, au sujet de votre démission ? Il ne vous a pas seulement défendu de partir, mais encore il vous aurait dit que ce n'était pas la peine de dire que vous étiez malade , afin de motiver une démission ?

R. - Oui, il était impossible de trouver une excuse dans ce domaine, si on n'était pas véritablement malade. Autrefois, il était d'usage, lorsque l'on se retirait d'un poste important d'indiquer des raisons de santé, mais cela n'était plus possible.

Q. - Et il vous a proposé, au cours de cette conversation, une issue, n'est-ce pas ?

R. -Non, on ne m'a rien proposé, c'est moi qui lui ai proposé quelque chose.

../

H0515-0042

Q. - Et qu'est-ce que vous avez proposé ?

R. - Je n'ai pas entendu.

Q. - Quelle discussion aviez-vous au sujet du suicide ? Goering ne vous a-t-il pas dit que tout ce que vous pouviez faire pour démissionner, c'était de vous suicider ?

R. - C'eût certainement été le seul moyen d'en sortir.

Q. - Goering vous a-t-il dit ceci ?

R. - Non, c'est moi qui ai dit cela, pas lui.

Q. - Et il n'était pas contraire à cette opinion, n'est-ce pas ?

R. - Non, il n'attachait aucune importance à un geste de ce genre d ma part.

Q. - Vous avez avec vous les règlements qui étaient imprimés pour chaque soldat, les règlements qui étaient imprimés pour chaque soldat, les règles de Droit international, n'est-ce pas ? Les avez-vous avec vous ?

R. - Oui, c'est contenu dans mon Livret Militaire, ainsi que pour chaque soldat.

Q. - Pouvez-vous nous donner quelques renseignements au sujet de ce Livret. Mais je voudrais que vous nous donniez exactement le texte de ces instructions ou règlements qui, à votre avis, reflètent le Droit international tel que vous le comprenez.

R. - Je dois lire ces instructions, n'est-ce pas ?

"Les dix Commandements pour la conduite de la guerre, du soldat allemand.

../.

H0515-0043

"1° -Le soldat allemand combat d'une manière chevaleresque, pour la victoire de son peuple. Les atrocités et les destructions inutiles sont indignes de lui.

2° - Le combattant doit porter l'uniforme, ou bien porter un insigne parfaitement visible. Il est interdit de se battre en civil, ou sans porter ce signe distinctif.

3° - Aucun adversaire ne pourra être tué, s'il se rend. Ceci concerne également l'espion et le franc-tireur. Ces derniers seront punis par les Tribunaux.

4° - Les prisonniers de guerre ne doivent pas être maltraités ou insultés. Des armes, des plans, et des croquis devront leur être enlevés. Aucun autre objet personnel leur appartenant ne devra leur être enlevé.

5° - Les projectifs "dum-dum" sont interdits. Il est également interdit de transformer des projectiles ordinaires en projectiles "dum-dum".

6° - La Croix-Rouge est inviolable. Un adversaire blessé doit être traité humainement. Le personnel sanitaire et les aumôniers ne doivent pas être empêcher d'exercer leurs fonctions.

7° - La population civile est inviolable. Le soldat ne doit pas piller, ou détruire volontairement. Les monuments historiques, ou les monuments voués à la science, aux Arts, ou au culte, sont à respecter tout particulièrement. Les services en nature ou les prestations ne devront être demandés que par les autorités supérieures et contre indemnités.

8° - Le territoire netre ne doit pas être envahi ou survolé, ni être impliqué dans les opérations militaires par un tir d'artillerie.

9° - Lorsqu'un soldat allemant est fait prisonnier, il doit donner , sur la question qui lui sera posée, son nom

../

H0515 - 0044

et son rang. En aucun cas, il ne devra donner des indications sur son coprs de troupe, ou des renseignements d'ordre politique. Il ne doit se laisser convaincre ni par les promesses, ni par les menaces.

10° - Tout acte commis en violation des règlements est punissable. Toute violation serait à signaler aux autorités. Les mesures de répression ne sont admissibles que sur ordre supérieur."

JUSTICE JACKSON. - Et cela, tel que vous le compreniez, c'était le Droit Militaire conformément au Droit International, promulgué par le commandement allemand pour les troupes allemandes en campagne?

R. - Oui, c'est cela.

Q. - Et vous pensiez d'une manière générale dans l'armée allemande, que tel était le Droit International, n'est-ce pas ?

R. - Tout soldat devait le savoir, devait savoir que cela était les instructions allemandes, car tout soldat devait porter ce livret dans sa poche, et cette feuille y était jointe. Le gros des soldats ignorait évidemment que cela représentait le Droit International.

Q. - Les officiers supérieurs comme vous, n'est-ce pas, le savaient.

R. - Naturellement.

Cela re/

Q. - présente vos opinions, et votre conception de vos devoirs , en tant que combattant et homme d'honneur.

R. - Oui, c'est cela.

Q. - Avez-vous participé aux activités d'Hermann Goering lorsqu'il a pris les oeuvres d'art de France et

H0515 - 0045

des autres territoires ?

R. - Non.

Q. - Avez-vous participé à la déportation des populations civiles , pour les travaux forcés.

R. - Non.

Q. - Vous savez que cela a été fait n'est-ce pas ?

R. - Je ne savais pas que les ouvriers qui venaient de l'étranger avaient été déportés, mais ce que l'on nous a dit, c'était que ces gens venaient chez nous parce qu'ils étaient volontaires respectivement. Je savais, en ce qui concernait la France, que les Français étaient venus, jusqu'à un certain moment, comme volontaires et qu'après ils ne voulaient plus venir, mais que le Gouvernement français avait lui-même pris l'initiative d'édicter des mesures pour les faire venir.

Q. - Et ainsi, à cette époque, vous n'en saviez rien, qu'il y avait des travailleurs involontaires, ou forcés , en Allemagne.

R. - Non. Je ne savais pas que.....

Q. - Ne nous dites pas ce que vous ne saviez pas, mais ce que vous saviez.

R. - Je savais que ces gens étaient recrutés à cette époque, et que par conséquent ils venaient volontairement. Je savais que beaucoup d'entre eux étaient très contents, mais qu'avec le temps, au fur et à mesure que la situation militaire allemande empirait parmi ces groupes de travailleurs étrangers, que l'état d'esprit est devenu moins bon. Il est vrai que ceci se rapportait à des grou-

../

H0515-0046

pes plutôt restreints.

Je dois dire aussi qu'en général, nous expliquions cela en disant que les gens n'étaient pas nourris et traités comme ils l'auraient voulu ; c'est pour cela aussi qu'un certain nombre des services, en particulier les Ministères de M. Speer, s'efforçaient d'améliorer la condition général de ces ouvriers.

Q. - Vous n'avez pas encore répondu à ma question : est-ce que vous saviez que des travailleurs forcés étaient amenés en Allemagne des territoires occupés ? Le Saviez-vous ?

R. - Je savais seulement que les Français étaient forcés vers la fin d'aller en Allemagne, par leur Gouvernement.

Q. - Est-ce que vous saviez que des prisonniers de guerre étaient obligés de travailler dans des industries de guerre, et notamment étaient employés pour la fabrication de canons ?

R. - J'en ai entendu parler.

Q. - Et vous en avez entendu parler par vos co-officiers, n'est-ce pas ?

R. - Je ne sais pas, pour le moment, qui m'a dit cela. Il y avait une institution qui, je crois, s'appelait "Hilfswillige". C'était un recrutement volontaire opéré parmi les prisonniers de guerre.

Q. - Est-ce que vous avez appris, même si vous n'y avez pas participé, le plan de ramassage des oeuvres d'art des pays occupés ?

R. - Non, je ne sais pas quel était ce plan. Ce n'est

../

H0515-0047

qu'ici, à Nuremberg, que j'en ai entendu parler par quelques témoins.

Q. - Je voudrais vous demander quelques questions au sujet de certaines pièces. Je veux parler du document 343 PS, n° USA 463. Je voudrais que l'on vous montre ce document.

(Le document est soumis au témoin.)

R. - Ces lettres sont signées de mon nom, elles ont été écrites également sur du papier à lettre, à mon en-tête. Elles ont dû être rédigées par le service de Santé mais je ne m'en souviens plus exactement, comme je l'ai déjà dit. Je voudrais simplement signaler que les réponses tendent à éviter des difficultés avec M. Himmler.

Par exemple, je dois dire que je n'ai jamais lu des déclarations du Dr. Rascher et du Dr. Romberg. Ces déclarations ont été lues par l'Inspection du Service de Santé. J'étais plus ou moins le facteur, lorsqu'il s'agissait de transmettre la correspondance entre les Services de Santé et la SS.

Q. - Quand vous avez témoigné pendant l'interrogatoire, vous ne vous souveniez pas de ces lettres, mais vendredi vous avez témoigné que vous aviez apporté des modifications à l'une de ces lettres, n'est-ce pas ? Pouvez-vous nous dire quelle était cette modification ?

R. - Oui, en partie. On m'a présenté ces lettres lorsque j'ai été interrogé ici, et ce n'est qu'à partir de ce moment là que j'ai pu me souvenir de cette chose que j'ai citée. Les modifications que j'y ai apportées ne concernaient que des questions de forme, de politesse, et ceci à cause de la sensibilité bien connue de M. Himmler. Mais je crois que ces modifications ne se rapportent pas à cette lettre, mais à une autre lettre.

../

H0515 - 0048

Q. - Il s'agissait donc de la lettre n° 167 ?

R. - Oui, je crois.

Q. - Maintenant, vous avez dit pendant votre interrogatoire que ces lettres vous avaient été soumises, pour les signer, au lieu d'être soumises aux chefs de bureau. Vous souvenez-vous pourquoi ?

R. - Oui, j'avais l'impression que l'Inspecteur du Service de Santé ne voulait pas répondre négativement à Himmler, parce qu'il le craignait. Alors que Himmler m'avait écrit, à moi, parce qu'en règle générale il n'écrivait qu'au Maréchal du Reich, ou à moi, ne serait-ce que parce qu'il ne connaissait pas l'organisation des services de l'Aviation.

Q. - Si je comprends bien, dans votre interrogatoire vous avez donné comme raison au fait suivant lequel ces lettres vous ont été soumises, pour signature, que votre bureau ne voulait pas prendre la responsabilité d'écrire une pareille lettre.

R. - Il ne s'agit pas de mon bureau, mais je crois que l'inspection du Service Sanitaire ne voulait pas être placée dans une situation défavorable par rapport à Himmler, en répondant négativement.

Q. - Je crois que vous lui avez aussi dit que les fonctionnaires de ce département craignaient les SS.

R. - C'est ce que je voulais exprimer en disant cela.

Q. - Est-ce qu'ils étaient engagés dans des actions illégales, ou des activités contre le Gouvernement ?

../

H0515 - 0049

R. - Pardon, je n'ai pas compris cette question.

Q. - Ces personnes qui craignaient les SS ?

R. - Qui, l'Inspection du Service de Santé ? Non.

Q. - Non, c'était des fonctionnaires responsables faisant leur devoir, dans la mesure de ce que vous savez, c'est bien cela ?

R. - Oui. Monsieur le Juge, il faut essayer de se faire une idée de la situation qui a résulté de la guerre chez nous.

Q. - C'est exactement ce que je veux que vous nous disiez. Pourquoi est-ce que ces personnes qui faisaient leur devoir dans un bureau gouvernemental craignaient-elles les SS ? Expliquez-nous cette situation ?

R. - Ils n'avaient pas peur des SS, en tant que tels, mais de la police secrète. Personne n'entre nous n'avait une situation très facile. Nous étions persuadés que nous étions sous un contrôle permanent, quel que soit notre grade. Chacun d'entre nous avait un dossier à la police secrète. Tout le monde était touché par les difficultés qui se sont élevées plus tard, et pas seulement les petits fonctionnaires, mais tous, jusqu'au Maréchal du Reich.

Q. - Est-ce que vous voulez dire que depuis le Reich-Maréchal jusqu'aux plus humbles citoyens, on craignait les attaques de la Gestapo ?

R. - La peur n'était pas la même partout. On peut peut-être dire que les plus petits, et les plus grands avaient le moins peur, mais c'était surtout dans les fonctionnaires d'importance moyenne que les gens avaient la plus grande peur, car il était clair que les fonctionnaires d'importance moyenne étaient ceux qui critiquaient le plus. On savait également que cette critique n'était pas.

H0515 - 0050

admise.

Q. - Si je comprends bien, votre témoignage, c'était la réputation de la Gestapo qui était bien connue en Allemagne.

R. - Certainement, et tout particulièrement pendant les dernières années de la guerre. Je ne peux pas dire dans quelle mesure cela était justifié, mais ce sentiment existait en général.

Q. - Maintenant, je crois que vous avez également témoigné que certaines autorités militaires supérieures ont démissionné. J'attire votre attention sur votre interrogatoire au sujet de Von Fritsch et de Beck. Ils ont démissionné, n'est-ce pas ?

R. - Non, ils n'ont pas démissionné. Ils ont été démissionnés.

Q. - Ils ont été chassés, c'est bien cela.

R. - C'est bien cela. On leur a fait dire qu'on n'avait plus besoin d'eux.

Q. - J'avais compris que vous disiez, lors de votre interrogatoire, que même les généraux n'ont pas osé exprimer leur démission.

R. - Non, je n'ai jamais dit cela sous cette forme. Je ne peux pas m'en souvenir. Je vous serais reconnaissant si vous pouviez me montrer le procès-verbal.

Q. - Bien. J'ai ce procès-verbal. Je vais vous demander si l'on ne vous a pas posé les questions suivantes, et si vous n'avez pas donné les réponses suivantes :

"D'après ce que vous savez des discussions, des con-

v

../

H0515 - 0051

versations dans les cercles militaires, est-ce que vous pourriez vous faire une opinion, au début de la guerre, sur ce qu'ils pensaient ; partageaient-ils vos vues ?"

Ce à quoi, d'après le procès-verbal, vous avez répondu que "tous unanimement étaient d'accord avec moi, tous les officiers supérieurs étaient d'accord avec moi. Bien avant, j'avais parlé au Field Maréchal von Blomberg, en 1937, au sujet du danger de la guerre, du fait de la politique imprudente des politiciens, et nous pensions qu'à ce moment l'Angleterre et la France ne toléreraient pas cette politique à la longue. Le 1er Novembre 1937, j'ai eu une longue discussion avec von Bomberg à ce sujet, et il était de mon avis."

R. - Oui, je m'en souviens.

Q. - Cela est vrai, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - On vous a encore posé la question suivante : "Est-ce que c'est vrai qu'après que le général Fritsch et le Général Beck aient été "démissionnés", la position de l'armée était subordonnée à la position des personnages politiques ?"

R. - Non, ils ont toujours été subordonnés. L'armée était toujours subordonnée au Fuhrer, ou au Président du Reich, et dans ce sens, rien n'a été changé. Le chef de l'Etat était en même temps le chef de l'Armée.

Q. - Au moment où vous avez été interrogé, votre réponse a été la suivante :"Oui, parce qu'Hitler a assuré le commandant personnellement, de l'Armée de terre, de la Marine, et de l'Armée de l'Air. C'était le poste tenu par Blomberg auparavant, et Blomberg était capable de résister

H0515-0052

à Hitler, et il l'a fait souvent. Hitler respectait et craignait, écoutait ses conseils. Blomberg était le seul soldat qui avait assez d'intelligence pour traiter ces questions militaires et politiques!"

R. - Oui, c'est bien ce que je pense.

Q. " Cette résistance ne pouvait pas être continuée par les hommes qui composèrent l'entourage d'Hitler, par la suite. Ils étaient trop faibles pour cëla, et c'est probablement pour cette raison qu'il les a choisis. " Est-ce vrai ?

R. - C'est bien ma conception.

Q. -"Est-ce que les généraux avec lesquels vous étiez associés, même avant 1939,ne pressentaient pas que la politique d'Hitler pourrait provoquer une guerre ?

- Réponse :"Oui, mais ils devaient être très prudents, parce qu'ils n'osaient pas dire leur opition". C'était là votre réponse, est-ce bien cela ?

R.- C'est exact.

Q. - Et qu'est-ce que craignaient les officiers supérieurs,pour ne pas donner leur avis ?

R. - Ils n'avaient pas la possibilité de présenter ce problème à Hitler.

Q. - Qui aurait pris des mesures à cause de cela ? Il y avait plusieurs généraux et un seul Hitler. Qui exécuterait des ordres contre ces généraux ?

R. - Ce n'était pas possible. Hitler était si puissant que les arguments contraires présentés par les autres étaient simplement repoussés par lui, ou il n'en

../

H0515-0053

prenait même pas connaissance.

Q. - Et Hitler avait les SS., n'est-ce pas, et Himmler et Kaltenbrunner ?

R. - Oui, il avait cela aussi, et de plus il avait toute l'armée qui lui avait prêté serment de fidélité.

Q. - Je crois que vous avez dit qu'après le 5 mars 1944, Hitler n'était plus normal. C'est juste, n'est-ce pas ?

R. - J'ai dit que je pensait que Hitler, ces temps derniers, n'était plus le Hitler que nous avions connu depuis 1933, jusqu'au début de la guerre, mais qu'après la campagne de France, il avait dû y avoir une modification dans son esprit. Ceci était ma conception personnelle, car ce qu'il a fait plus tard était en contradiction avec ce qu'il avait enseigné lui-même, autrefois. Il y avait là une opposition de 180 degrés.

Q. - Et vous voulez que nous continuions à croire que Goering a continué à être l'homme de confiance d'un homme anormal, c'est cela ?

R. - Le caractère anormal ne pouvait pas être reconnu d'une manière si évidente que l'on puisse dire à ce moment là : cet homme est aliéné, ou : il a des troubles mentaux. Il n'est nullement nécessaire que ce caractère anormal soit parfaitement visible. Il se peut que les symptomes ne soient pas très apparents. Je crois qu'un médecin pourrait donner là-dessus des indications plus intéressantes que les miennes. J'en ai parlé d'ailleurs à plusieurs personnes.

Q. - Et c'était leur opinion qu'Hitler était anormal ?

R. - Un médecin a confirmé qu'il était possible qu'il

H0515-0054

y eut là un dérangement mental.

Q. - Un docteur réputé, en Allemagne ?

R. - Non, il n'est pas très connu. D'ailleurs il n'a dit cela à personne d'autre. Ce n'était pas recommandable.

Q. - Je pense qu'il aurait fini dans un camp de concentration, dans ce cas, ou davantage ? Si vous aviez exprimé cette opinion qu'il était anormal, vous auriez probablement été là-bas aussi, n'est-ce pas ?

R. - J'aurais été fusillé immédiatement.

Q. - Alors, vous n'avez jamais osé dire à votre supérieur Goering votre opinion à ce sujet ?

R. - J'ai eu une fois la possibilité de dire à Hitler mon opinion, pendant la guerre. Après je ne l'ai plus eue.

Q. - Vous avez informé Goering de votre opinion ?

R. - J'ai parlé avec Goering, mais ce à quoi je viens de faire allusion, c'est une conversation que j'ai eue avec Hitler.

Q. - Donc, je crois que vous avez mal compris, vous ne voulez pas dire que vous avez informé Hitler que vous le trouviez anormal ?

R. - Non, d'ailleurs, je n'ai même pas dit cela à Goering.

Q. - Vous saviez, n'est-ce pas, que Goering votre supérieur immédiat, promulguait des décrets anti-juifs ?

R. - Non, je n'en savais rien. Dans la mesure où je suis bien informé, ces décrets ont été publiés par un autre office.

H0515-0055

Q. - Ne saviez-vous pas que ces décrets qui chassaient les Juifs et les demi-Juifs étaient promulgués par Goering ?

R. - Non, dans la mesure où je suis bien informé, ceci doit avoir été publié par le Ministère de l'Intérieur qui devait être compétent, il me semble.

Q. - Est-ce que vous n'avez pas pu prendre quelques mesures pour éviter les effets de ces mesures ou de ces décrets vous-même ?

R. - Non, je sais ce que vous voulez dire. C'est une question qui a été résolue longtemps avant ?

Q. - Combien de temps avant ?

R. - Autant que je m'en souvienne, c'était en 1933.

Q. - 1933, juste après la prise du pouvoir par les Nazis ?

R. - Oui.

Q. - Et pour qu'il n'y ait pas de malentendu, Goering vous a fait à cette époque un aryen intégral, c'est bien cela ?

R. - Je ne crois pas que ceci a été fait par lui, car cela était vrai.

Q. - Il l'a établi.

R. - Il m'a aidé à éclaircir cette question qui n'était pas très claire.

Q. - C'est-à-dire que le mari de votre mère était un Juif.

R. - Ce n'est pas dit.

../

H0515 - 0056

Q. - Vous avez dû prouver que vous n'aviez pas d'ancêtres d'origine juive, est-ce bien juste ?

R. - Oui, chacun devait faire cela.

Q. - Mais dans votre cas, cela impliquait votre prétendu père, votre père présumé ?

R. - Oui, c'est juste.

Q. - Et vous avez certainement été informé, dès le début, de l'attitude du Parti Nazi envers les juifs, n'est-ce pas ?

R. - Non, cela n'était pas rendu public. Chacun devait présenter ses papiers, et il ne m'a pas été possible de trouver un pièce se rapportant à un de mes grand-parents

Q. - On ne vous a jamais dit de faire cela sous la République de Weimar ?

R. - Non, puisque ces questions n'existaient pas à ce moment-là.

Q. - Et vous saviez que toute la question serait soulevée par le Parti Nazi, donc vous êtes devenu membre en 1933, l'époque à laquelle cela est arrivé ? Est-ce cela ?

R. - J'étais devenu membre avant que cette question ne fut soulevée.

Q. - ~~Rxx~~ A quelle époque êtes-vous devenu membre du Parti ?

R. - Je ne crois pas pouvoir le dire exactement. Je pense que c'était en Mars ou en Avril.

Q. - Et vous avez dû éclaircir cette question avant de devenir Membre du Parti, n'est-ce pas ?

../

H0515 - 0057

R. - Oui, ce problème a été éclairci entre temps. Je ne peux pas indiquer exactement le délai.

Q. - En 1933, vous avez entendu parler pour la première fois de concentration ?

R. - Je crois que c'est en 1933 qu'il y a eu unepublication à ce sujet.

Q. - Et plus tard, si je comprends bien, vous avez entendu des rumeurs au sujet des camps de concentration, et vous avez pensé qu'il fallait faire une enquête.

R. - Oui, c'est cela.

Q. - Quand est-ce que ces rumeurs sont devenues si persistantes que vous avez dû faire une enquête ?

R. - Ceci a dû être fait à la fin de 1934, début 1935, si je me souviens bien. J'ai été à Dachau au printemps 1935.

Q. - Et ces rumeurs ont persisté pendant toute la période qui va jusqu'à l'effondrement de l'Allemagne ?

R. - Les rumeurs qui m'ont incité à visiter Dachau ne me sont parvenues que parce que je fréquentais des milieux d'officiers. D'ailleurs, à cette époque je n'avais pas de contact avec d'autres milieux. Je ne peux pas vous dire dans quelle mesure cela était connu généralement.

Q. - Donc, dès 1935, on disait que ces rumeurs disaient, que ces camps de concentration étaient un lieu d'atrocités, n'est-ce pas ?

R. - Non, pas dans ce sens même.

Q. - Alors, dites-nous ce sur quoi vous avez fait une enquête ?

H0515 - 0058

R. - Il m'a été impossible de contrôler cela, mais ce que je voulais, c'est voir ce qui se passait. On disait qu'on y enfermait des gens innocents pour des raisons d'ordre politique. Je voulais éclaircir tout cela.

On disait aussi, à cette époque-là, que les membres de la soi-disant réaction étaient envoyés là-bas, et cela créait un certain malaise dans les milieux d'officiers. C'est pour cela que j'avais dit à ce moment-là que je voulais voir cela, pour en avoir une idée personnelle.

Q. - Vous n'aviez pas besoin d'aller à Dachau pour enquêter sur cela, vous pouviez demander à Goering. Est-ce que vous n'avez jamais demandé à Goering qui était envoyé dans ce camp ?

R. - Je ne me suis jamais entretenu avec Goering à ce sujet.

Q. - Savez-vous que Goering a dit ouvertement que les ennemis politiques du régime seraient envoyés là-bas est-ce que vous savez cela ?

R. - Je ne saurais pas ~~xx~~ dire.si j'ai entendu cela exactement. Mais c'est ce que je pensais, à peu près, à cette époque, et c'est pour cela que je voulais avoir une idée personnelle sur la question.

Q. - Et vous n'avez trouvé personne là-bas que des criminels ?

R. - Ceux que l'on m'a montrés, c'étaient des gens qui soit avaient commis des crimes, ou en ce qui concerne les prisonniers politiques, je n'ai vu que des gens qui avaient participé àu Roehm-Putch. Je ne peux pas dire que j'ai vu tout le camp, je ne sais pas ce qu'il y avait en-

../

H0515 - 0059

core~~xxxx~~. Mais tout ce que nous avons voulu voir, nous l'avons dit, et on nous a permis de le voir.

Q. - De l'autorité de qui avez-vous pu entrer dans les camps de concentration ?

R. - Himmler.

Q. - Qui a demandé à Himmler si vous pouviez y aller ?

R. - Je ne comprends pas.

Q. - Est-ce que Goering savait que vous faisiez ce voyage ?

R. - Non, je ne crois pas. D'ailleurs, ce n'était pas un voyage extraordinaire, c'est-à-dire que j'ai entrepris spécialement. J'avais une mission dans cette région, et c'est pour cela que je m'étais réservé une journée pour la visite de ce camp.

Q. - Il y avait des gens dans les camps de concentration qui avaient quelque chose à voir avec le Putch de Roehm ?

R. - Oui, c'est cela.

Q. - Combien ~~il~~ y avait-il de personnes ?

R. - Je ne peux pas le dire exactement. Je crois que je peux estimer le nombre de ceux que j'ai vus à environ 400 ou 500 personnes. Mais je ne peux pas donner de garantie sur ce nombre. Il se peut très bien qu'il y en ait eu 700. Enfin, j'estime ce nombre à peu près à 500.

Q. - Combien de personnes furent tuées lors du Putch de Roehm ?

(R. - Je ne connais que le chiffre qui a été publié par

../

H0515-0060

Hitler au Reichstag. Si je me souviens bien, c'était entre 100 et 200.

Q. - Pourquoi vous occupiez-vous tellement de ces camps de concentration ? Est-ce que vous aviez une responsabilité officielle pour ces camps ?

R. - Je n'avaisaucune responsabilité de ce genre, mais comme on en parlait si souvent, j'ai essayé, à cette époque, de me faire une opinion précise. Il y avait tant de gens qui me posaient des questions à ce sujet que j'ai décidé, à ce moment-là, d'aller voir sur place.

Q. - Mais l'Allemagne n'avait-elle pas des prisons ordinaires pour des prisonniers de droit commun ?

R. - Evidemment.

Q. - Ces prisons avaient suffi pendant longtemps à abriter la population criminelle, n'est-ce pas ?

R. - Je ne peux pas dire quelles étaient les raisons qui ont présidé à la créaction de ces camps, le camp de concentration était quelque chose de nouveau, créé après 1933.

R. - Oui, c'est cela.

R. - En tout cas, je n'en ai pas entendu parler avant cette époque, en ce qui concerne l'Allemagne.

Q. - Avez-vous des Juifs dans les camps ?

R. - Je ne comprends pas.

Q. - Avez-vous vu des Juifs dans le camp de concentration que vous avez inspecté ?

R. - Oui, il y avait une baraque qui était occupée

../

H0515-0061

par des Juifs, mais ils étaient punis pour des délits de croit commun, falsification de documents, etc... Nous avons traversé cette baraque, et chacun indiquait les raisons pour lesquelles il était là. Aucun d'eux n'a dit qu'il était là pour des raisons d'ordre politique. Les internés politiques étaient simplement des SA.

Q. - Vous n'avez pas non plus trouvé là un seul prisonnier qui se trouvait innocent ?

R. - Non. Chacun a dit ~~qx'ik~~ pourquoi il se trouvait là, chacun de ceux auxquels nous nous sommes adressés.

Q. - Qui vous accompagnait lors de cette excursion ?

R. - Si je me souviens bien, il y avait leGénéral Weber, chef de l'Etat-Major Général, et je crois le Colonel Général Udet, ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes que je ne saurais nommer exactement maintenant.

Q. - Et qui vous a montré ce camp de concentration ?

R. - J'ignore le nom de ce Monsieur, c'était un des fonctionnaires du SD, je suppose le commandant du camp en personne, mais j'ignore son nom.

Q. - Et qui dirigeait le camp de concentration ? Quelle organisation en était chargée ?

R. - Je ne saurais pas le dire, mais je suppose que c'était un officier quelconque, sous les ordres de Himmler.

Q. - Vous avez dit que la question de la Rhénanie avait été une grande surprise pour vous, l'occupation de la Rhénanie. Où étiez-vous à ce moment-là ?

R. - J'étais en congé d'hiver à Bergen, à l'étranger.

Q. - En Norvège ?

H0515 - 0062

R. - Non, non.

Q. - De quel Bergen parlez-vous ?

R. - J'étais dans les Alpes. Je crois que c'était dans le Tyrol du Sud, donc l'Italie à cette époque.

Q. - N'avez-vous pas entendu parler d'une entrevue dont le procès-verbal était le document de la Grande-Bretagne nº 160, réunion du 26 juin 1935, quelque 9 mois après l'occupation de la Rhénanie ?

R. - Vous me demandez si j'y ai assisté ? Je ne saurais le dire aujourd'hui, je ne peux pas m'en souvenir.

Q. - D'après le procès-verbal, il y avait 24 membres de la Wehrmacht, et 5 de l'Aviation. Etiez-vous présent à cette conférence ?

R. - Puis-je vous prier de me répéter la date ?

Q. - 26 Juin 1935.

R. - Je ne peux pas m'en souvenir, je n'en sais rien.

Q. - N'avez-vous jamais entendu parler de cette réunion ?

R. - Je ne peux pas m'en souvenir. D'ailleurs, qu'est-ce qui aurait été dit lors de cette conférence ?

Q. - La préparation de l'occupation de la Rhénanie, d'après cette réunion, devait être tenue secrète, On dressa un plan pour l'invasion de la Rhénanie. N'avez-vous jamais entendu parler de cette réunion ?

R. - Je ne peux pas m'en souvenir. Je ne crois pas y avoir assisté.

../

H0515 - 0063

M. JUSTICE JACKSON. - Plaise à la Cour, j'ai l'intention d'étudier encore plusieurs sujets. Il serait peut-être bon de suspendre la séance ?

LE PRESIDENT. 6- Nous ajournerons donc.

LE TRIBUNAL SUSPEND SA SEANCE JUSQU'A I4 HEURES.

874
7 N

H0515-0064

GM/I

II/3/46

I4 h.- I4 h.45

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-

Séance du II Mars I946

ouverte à I4 heures

sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-

JUSTICE JACKSON.- Je vais vous poser quelques questions concernant vos devoirs et activités pour le Comité Central du Plan. Vous en étiez membre n'est-ce pas ?

MARECHAL MILCH.- Oui.

Q.- Durant quelle période avez-vous été membre ?

R.- Depuis le début, je crois que c'était en I94I ou I942, jusqu'à la fin.

Q.- Parmi les autres membres, en dehors de vous, il y avait l'accusé SPEER. ?

R.6 Oui.

Q.- L'accusé FUNK ?

R.- Oui, mais plus tard seulement.

Q.- Quand est-il devenu membre ?

R.- Au moment où une grande partie des fabrications civiles furent transférées du Ministère de l'Economie au Ministère SPEER.

Q.- Et KOERNER ? KOERNER était membre du Comité ?

R.- KOERNER ? Oui.

Q.- Qui était le Dr SAUER.?

R.- SAUER était un fonctionnaire dans le Ministère SPEER, mais il n'appartenait pas au Comité Central du Plan.

...

H0515 – 0065

Q.- Mais il a gardé quelques-uns des procès-verbaux, n'est-ce pas ?

R.- Non, pas à ce que je sache.

Q.- SAUCKEL a souvent été présent aux réunions n'est-ce pas ?

R.- Pas souvent, mais à l'occasion.

Q.- Quelles étaient les fonctions de ce Comité Central du Plan ?

R.- Distribution des matières premières aux différents groupes habilités à avoir des contingents, c'est à dire : Armée, Marine, Aviation, et les demandes civiles pour les mines, les différentes sections, les constructions, les besoins privés, etc...

Q.- Et la main d'oeuvre ?

R.- La main-d'oeuvre, non, Nous n'avions pas à la répartir.

Q.- Cela n'avait rien à voir avec la main-d'oeuvre ? Est-ce que je vous comprends bien ?

R.- Nous avions à faire des suggestions, mais pas à répartir.

Q.- Vous voulez dire par là, que vous ne vous occupiez pas de la répartition entre les différentes industries qui étaient en compétition pour obtenir de la main-d'oeuvre ?

R.- Cela était un point qui concernait davantage l'Industrie d'Armement que le Plan Central.

Q.- Saviez-vous que SPEER a donné aux Etats-Unis tous ses papiers personnels, y compris les archives de ce Comité du Plan Central ?

R.- Je ne le savais pas, vous venez de me le dire.

...

H0515 – 0066

Q.- Je demanderais que les différentes archives qui constituent le document U.S.A. R-I24, RF-30, soient mise à la disposition du témoin, pour qu'il les examine, en langue originale allemande, et je poserai des questions à ce sujet.

R.- Oui.

Q.- Si vous voulez montrer au témoin la page I059, à la 22° ligne.

...

Ceci, témoin, représente les archives et procès-verbal de la conférence n° 2I du Comité Central du Plan qui eut lieu le 30 Octobre I942 au Ministère du Reich pour l'Armement et les munitions. Le procès-verbal montre que vous étiez présent. Vous souvenez-vous avoir été présent à cette réunion ?

R.- Je ne peux pas le voir d'après cette seule phrase, mais je veux bien l'admettre.

Q.- Maintenant...

R.- Je vois ici dans le procès-verbal mon nom fréquemment mentionné.

Q.- J'attire maintenant votre attention à la page I059, ligne 22, et je vous demande si ceci vous remet en mémoire les fonctions du Comité :

"SPEER.- Nous devons également discuter la question posée par ceux qui ne veulent pas travailler. LEY a certifié que les listes de malades s'étaient réduites de I/4 à I/5 dans les usines où il y avait des docteurs qui examinaient le personnel malade. Il n'y a rien à dire contre les S.S. et la Police qui prennent des mesures draconiennes et mettent en camps de concentration ceux connus comme "tire-au-flanc". Il n'y a pas d'alternative. Que ceci arrive quelques fois et la nouvelle s'en répandra

...

H0515-0067

rapidement."

N'aviez vous rien à voir dans la discussion du problème de la main-d'oeuvre, dans cette conférence, et ceci ne vous a-t-il pas remis en mémoire le fait qu'ils ont traité du problème de la main-d'oeuvre ?

R.- Je me souviens qu'ona traité la question des "tire-au-flanc", c'étaient des travailleurs qui, en temps normal, en temps de paix, ne faisaient pas partie de nos travailleurs habituels, c'est seulement à cause de la guerre qu'ils ont été saisis et obligés au travail, c'est d'eux dont je veux parler, c'est eux qui jetaient la perturbation dans le travail, et dont nous nous préoccupions.

Q.- C'étaient ceux-là qui étaient envoyés en camps de concentration ?

R.- Oui cela a été dit, mais il n'y a pas eu de décision prise, nous n'étions pas compétents pour envoyer quelqu'un en camp de concentration.

Q.- Bien, n'a-t-il pas été dit qu' "il n'y a rien à dire contre les S.S." qui les attrapaient ? Vous saviez que les S.S. dirigeaient les camps de concentration n'est-ce pas ?

R.- Oui, naturellement.

Q.- Et en conséquence, vous saviez qu'en les confiant aux .S.S. et en les envoyant dans des camps de concentration, c'était un moyen de les forcer à produire davantage, n'est-ce pas ?

R.- Oui, naturellement, ces gens devaient être forcés à travailler, il s'agissait de ceux qui ne voulaient pas remplir leur devoir envers leur patrie.

Q.- Est-ce que ceci concernait seulement les Allemands ?

...

H0515 - 0068

R. - Autant que je sache, il s'agit uniquement d'Allemands. On les a également appelés : "les tire-au-flanc" C'était ceux qui changeaient à tout instant leur lieu de travail, et ils nous étaient toujours indiqués par les représentants de nos propres ouvriers. Nos ouvriers se sont plaints que ces gens avaient tous les avantages : ravitallement, etc... alors qu'ils ne travaillaient pas du tout., et ils saisissaient toujours le moment opportun pour quitter leur lieu de travail. Chacun a été bien content d'en être débarrassé.

Q. - Vous vous débarrassiez d'eux en les envoyant dans les camps de concentration, sous la direction des SS ?

R. - Ils devaient être éduqués parce que l'on disait que ces gens seraient très vite éduqués, lorsqu'on leur aurait réduit les rations. Je ne le vois pas ici, mais je me souviens qu'on a proposé de limiter dans le temps ce traitement à deux ou trois mois, et de les reprendre après, s'ils s'étaient rangés à de meilleures idées, et de leur rendre à nouveau entièrement leur liberté.

Q. - Avez-vous eu des fonctions au bureau central de "planification" concernant le travail des prisonniers de guerre ?

R. - Non, pas à ce que je sache.

Q. - Je vais demander qu'on vous montre la 22ème conférence du Bureau central du Plan, réunion du 2 Novembre 1942, page 1.042, ligne 24, où vous êtes mentionné, la traduction anglaise est à la page 27.

R. - Je veux rafraîchir votre mémoire en lisant ce paragraphe.

"Milch - Je crois que l'agriculture doit obtenir de la main-d'oeuvre. Supposant qu'on puisse donner 100.000 hommes

H0515-0069

de plus à l'agriculture, nous aurions donc 100.000 hommes de plus qui seraient plus ou moins bien nourris. Bien, actuellement, le matériel humain que nous recevons d'habitude, surtout les prisonniers de guerre, ne sont pas en état de pouvoir travailler."

Avez-vous bien fait cette déclaration ?

R - Je ne me souviens pas dans le détail. Je ne crois pas avoir vu le procès-verbal, mais je sais que nous nous sommes occupés de cette question, à savoir que l'agriculture doit obtenir ses ouvriers, parce que la question du ravitaillement des populations est très importante, et l'agriculture nourrit ces personnes en dehors du contingent des populations civiles. Je représentais donc le point de vue selon lequel ces personnes devaient être mises à la disposition de l'agriculture, mais ceci était seulement des suggestions apportées par le Comité Central du Plan. Sauckel a également participé à cet entretien. Nous avons donné notre opinion, à savoir comment ces différentes questions pourraient être résolues.

Q. - Et vous avez fait des recommandations au Maréchal du Reich, n'est-ce pas ?

R. - Je ne peux plus le dire de mémoire. Je ne le sais pas. Je ne m'en souviens pas.

Q. - Et vous connaissiez les désirs du Maréchal du Reich, concernant l'utilisation des prisonniers de guerre, n'est-ce pas ?

R. - Les prisonniers de guerre étaient utilisés pour le travail, je le savais, notamment à la campagne, on se servait de beaucoup de prisonniers de guerre.

Q. - Avez-vous assisté à une réunion avec le Fuehrer où était présent le Ministre Speer ?

H0515 - 0070

R. - A quelle date ?

Q. - Le 5 Mars 1944.

R. - Le 5 Mars .?

Q. - Le 5 Mars 1944.

R. - Le 5 Mars 1944, oui, j'ai vu le Fuehrer, j'ai été à une conférence chez le Fuehrer, On a traité de la question d'utiliser un Etat-Major de combat pour produire le maximum d'aviation de chasse.

Q. - Maintenant, je demande qu'on vous montre le memorandum de Speer, de cette rencontre avec le Fuehrer, à laquelle le Général Von Bodenschatz, et le Colonel Von Belo étaient également présents. Est-ce exact ?

La traduction anglaise est à la page 35, l'allemand à la page 139. J'attire votre attention sur ce paragraphe :

"J'ai dit au Fuehrer le désir du Reichsmarschall en ce qui concernait l'utilisation future du pouvoir productif des prisonniers de guerre, en donnant la direction du stalag anx SS. A l'exception des Anglais et des Américains, le Fuehrer considère la proposition comme bonne, et demande au Colonel Von Belo d'arranger les choses dans ce sens."

Je vous demande comment les SS pouvaient accroître la production des prisonniers de guerre, quelle méthode pensiez-vous qu'ils appliqueraient ?

Maintenant, répondez à ma question. Quelle méthode pensiez-vous que les SS emploieraient pour accroître la production des prisonniers de guerre ?

R. - Je ne puis plus le dire aujourd'hui. De toute façon, à cette époque, nous ne savions réellement pas grand-chose au sujet des méthodes des SS telles que nous les connais-

H0515 - 0071

sions, aujourd'hui.

Q. - Ceci se passait en Mars 1944 ?

R. - Oui.

Q. - Bien, vous n'avez aucune connaissance des méthodes par lesquelles les SS auraient été capables d'accélérer la production des prisonniers de guerre. C'est bien cela que vous voulez dire ?

R. - Non, non; je ne voudrais pas que cela soit ainsi. Je vais réfléchir justement à ce point, parce qu'il faut que j'y pense. Je crois qu'il s'agissait de la question de savoir si les prisonniers de guerre devaient être mis à la disposition de l'industrie ou non, et il ne devait pas s'agir de mettre les prisonniers à la disposition des SS, mais bien de les employer pour un travail effectif. C'est ce que je crois pouvoir affirmer.

Q. - Vous voulez dire mis à la disposition des SS ?

Bien, je passe à la 33ème conférence du Comité Central du Plan, du 16 Février 1943, à laquelle Speer et Sauckel parmi d'autres semblent avoir été présents. La traduction anglaise est à la page 28, le texte allemand pages 2.276 à 2.307 Il y eut à cette réunion, pour résumer, une discussion considérable sur la situation de la main-d'oeuvre, et en premier lieu un rapport de Schreiber, puis de Tim, donnèrent le thème général de la discussion sur la situation de la main-d'oeuvre. J'attire votre attention sur votre contribution, page 2.298; en haut de la page.

R. - Oui, je viens de le lire à l'instant.

Q. - Il est dit ce qui suit :

"Milch - nous avons demandé qu'un ordre soit donné

H0515 - 0072

pour qu'un certain pourcentage des hommes de l'artillerie soit russe. 50.000 seront pris. 30.000 sont déjà employés comme artilleurs. C'est une chose amusante que les Russes saient utilisés pour l'artillerie."

Que voyez-vous d'amusant dans le fait que les Russes soient utilisés dans l'artillerie ?

R. - Les mots "nous avons demandé" ne signifient pas "le Comité Central du Plan a demandé ..." mais cela signifie qu'Hitler avait fait cette demande.

Q. - Comment le savez-vous ?

R. - C'est le Gouvernement allemand. Et je trouve très curieux qu'on fasse tirer sur les Alliés par des prisonniers de guerre. Nous ne désirions pas que ces ouvriers soient utilisés dans la DCA.

Q. - "Il est amusant que les Russes puissent être utilisés dans l'artillerie".

Que trouviez-vous d'amusant là-dedans ?

R. - Si j'ai dit amusant, cela voulait dire curieux, drôle, incompréhensible. Je ne peux pas dire que ce mot ait été employé comme tel, je n'ai pas vu le procès-verbal.

Q. - Maintenant, j'attire votre attention sur le reste de votre déclaration.

"Les derniers 30.000 restaient à utiliser. Hier j'ai reçu une lettre du Haut-Commandement de l'Armée, dans laquelle ils disaient qu'ils ne pouvaient pas relâcher un seul homme. Eux-mêmes n'en avaient pas assez, de sorte que cette mesure n'était pas satisfaisante pour ~~eux~~ nous."

Que voulez-vous dire par "nous", si ce n'est votre industrie, et les besoins de votre industrie ?

R. - Je pense que ce procès-verbal est faux. Je n'ai jamais dit cela parce que cela n'a pas de sens. Je ne puis

H0515 - 0073

accepter le procès-verbal sous cette forme.

Q. - Passons à la page 2.298...

R. - Puis-je déclarer, Monsieur le Juge, qu'il s'agissait de prendre du personnel ~~et~~ de l'armement dans ce but, et de le donner à la DCA. Nous, qui protégions ces gens en tant que Comité du Plan Central, nous ne voulions pas les donner et nous étions contre cette idée.

Q. - Je comprends le sens de ceci, cela voulait dire que vous aviez demandé un certain nombre d'ouvriers pour l'industrie de l'armement, et que le Haut-Commandement de l'armée avait refusé de vous donner ces hommes, disant qu'ils étaient déjà employés pour l'artillerie, et d'autres travaux. Maintenant, c'est bien le sens de ce que vous avez voulu dire ?

R. - Non, pas tout à fait.

Q. - Alors, donnez-moi le sens exact.

R. - Autant que je me souvienne, dans cette affaire, l'armement devait relâcher pour l'aviation 50.000 prisonniers russes, pour la DCA, que l'industrie d'armement ne réclamait pas.

M. LE PRESIDENT - Il y a des difficultés techniques et nous sommes obligés d'ajourner.

- Une suspension de 10 minutes a lieu.

M. LE PRESIDENT - Mr. Justice Jackson, il serait peut-être plus pratique pour vous de savoir que l'audience sera levée à 16 heures 30 aujourd'hui.

Mr JUSTICE JACKSON - J'espère en avoir fini à temps.

Q. - J'aimerais attirer votre attention à la page 2.297, traduction anglaise page 28, sur votre contribution, qui

H0515-0074

indique ce qui suit :

"Milch - Naturellement, un front existe quelque part à l'Est. Ce front sera tenu un certain temps. La seule chose qui reste aux Russes qi nous évacuons un territoire est la population. La question est de savoir si nous ne ferions pas mieux en règle générale, de ramener la population jusqu'à 100 kms à l'arrière du front. Toute la population civile sera ramenée à 100 kms à l'arrière du front."

Trouvez-vous cet endroit ?

R. - Oui, je l'ai trouvé.

Q. - J'avais compris, d'après ce que vous aviez dit ce matin, que c'était une règle promulguée de votre Livre, que la population civile ne devait pas être mise en cause.

R. - D'après cette dernière phrase, "ces personnes ne seront plus utilisées pour le travail de la terre" nous pouvons voir qu'à ce moment elles étaient en fait utilisées pour ce travail. Quelle catégorie de personnes c'était, je ne pourrai le dire. Elles avaient été utilisées pour ces sortes de travail .

Q. - Et vous saviez cela ? Vous saviez que ces personnes étaient utilisées pour ce genre de travail ?

R. - C'est indiqué dans le procès-verbal. Je ne le sais plus aujourd'hui, mais à ce moment, d'après le procès-verbal, cela a été dit, c'est-à-dire, si ce procès-verbal est correct.

Q. - Et vous saviez qu'elles étaient utilisées que la population civile était forcée de creuser des tranchées pour vos troupes ?

R. - Je ne m'en souviens pas aujourd'hui, mais à ce moment-là, on l'a bien dit ainsi.

H0515-0075

- Q. - J'attirerai maintenant votre attention sur le procès-verbal de la conférence n° 11 du Comité Central du Plan, -tenue le 22 Juillet 1942, texte allemand page 3.062, page 38 de la traduction anglaise.

H0515-0076

JN I

Q. - J'attire votre attention sur le fait qu'à cette réunion il semble que figuraient parmi les présents : Speer, vous-même, Koener - Koerner représentait-il le Maréchal du Reich ?

R. - Oui, c'était son représentant pour le Plan de Quatre Ans.

Q. - A toutes les réunions de ce conseil, Koerner représentait le Maréchal du Reich ?

R. - Oui, il le représentait pour le Plan de Quatre Ans.

Q. - Sauckel était aussi présent, il représentait le Fer, le Charbon et le Ministère des Armements et Munitions ?

R. - Oui.

Q. - Des discussions importantes ont porté sur le problèpe de la main d'oeuvre et les besoins de ces industries ; j'attire votre attention sur la page 3062 au passage suivant :

" Le Maréchal Milch entreprend
" d'accélérer la main d'oeuvre des prisonniers de guerre
" russes des camps."

Quelle mesure comptiez-vous prendre pour " accélérer " cette main d'oeuvre ?

R. - Comme j'étais soldat, j'étais chargé de transmettre cette question à l'OKW dont dépendaient ces prisonniers.

Q. - Personnellement, vous ne vous êtes pas occupé des prisonniers de guerre ?

R. - On avait mis à notre disposition des prisonniers de guerre, leur transfert par le gouvernement était

H0515-0077

très long, onnm'a chargé d'en parler à l'OKW et je lui ai dit d'accélérer ces transferts.

Q. - Je me reporte à la conférence n° 38 du 22 avr 1943 (page 13 de la traduction anglaise, page 2125 de l'original allemand) une fois de plus j'attire votre attention sur le fait que Speer, vous même, Sauckel et Koerner étaient présents. Une fois encore vous avez parlé du problème de la main d'oeuvre n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - D'après Koerner :

" Le ler avril, nous avions une
" main d'oeuvre agricole où manquaient 600.000 travailleurs.
" On avait établi des plans pour fournir de la main d'oeuvre
" provenant de l'Est, surtout des femmes. Ces travailleurs
" devront être utilisés jusqu'à ce que d'autres travailleurs
" soient relachés de l'agriculture. Nous approchons de la
" saison où les travaux des champs deviennent plus durs ..."

et beaucoup d'autres choses que je ne vais pas rappeler maintenant. J'attire votre attention à la page 2128 sur votre participation à cette conférence, je lis ce qui suit :

" Si l'on suit mes suggestions, on
" peut obtenir un bon résultat. Pour le reste, vous avez
" mon accord. Nous devons maintenant fournir les mines en
" main d'oeuvre. La plus grande partie de cette main d'oeu-
" vre que nous pouvons fournir provenant de l'Est sera de
" la main d'oeuvre féminine. Les femmes de l'Est sont habi-
" tuées aux travaux des champs et surtout au genre de travail
" qufil va falloir faire dans les semaines qui vont suivre,
" repiquage des racines, betteraves etc... repiquage de navet
" les femmes font très bien cela. Nous pouvons d'abord four-

H0515-0078

nir des femmes à l'agriculture puis retirer les hommes en
" nombre égal. Il ne faudrait pas retirer d'abord les hom-
" mes et laisser l'agriculture sans main d'oeuvre pendant
" quelques semaines, les femmes pourraient arriver trop tard"

Je vous demande combien de femmes ont été amenées pour travailler dans l'agriculture, à la suite de cette conférence ?

R. - A la suite de cette conférence, aucune. Cette conférence n'était qu'une suggestion de notre part visant à l'équilibre entre les mains d'oeuvre de l'industrie et de l'agriculture. Il fallait trouver des travailleurs à tout prix, c'est ce qui nous a amené à faire la proposition de remplacer les hommes de l'agriculture par des femmes et de placer ces hommes dans les mines.

Q. - A qui faisiez-vous ces suggestions ?

R. - Elles furent faites au représentant du Ministère du Travail, je vois le nom de Timm, c'était l'un des fonctionnaires supérieurs de ces services.

Q. - Et Sauckel ?

R. - Je ne sais pas si Sauckel assistait à cette conférence, je ne vois que le nom de Timm.

Q. - D'après le procès verbal, il semble qu'il y était. Vous avez fait des propositions à Sauckelpour les besoins de la main d'oeuvre, vous lui avez demandé de fournir de la main d'oeuvre.

R. - Nous avions besoin de nouveaux travailleurs et nous nepouvions pas en trouver, pour en avoir de nouveaux, il fallait faire un échange.

H0515 - 0079

Q. -Vous nous feriez perdre beaucoup moins de temps si vous répondiez simplement à la question. J'attire votre attention sur la 54 ème conférence, qui a eu lieu le ler mars 1944 - page 1 de la traduction anglaise, page 1762 de l'original allemand - Je vous rappelle qu'étaient présents à cette conférence Sauckel, Milch, Scheiber et Turner. Elle a eu lieu au Ministère des Transports Aériens. Il a été question de prendre tous les jeunes hommes de France pour les empêcher d'entrer dans les partisans dans le cas d'une invasion du territoire français.

R. - Je ne me souviens pas de cela dans le détail J'ai déjà dit au cours de mes autres interrogatoires ici, à Nuremberg, et en Angleterre qu'il était impossible de se souvenir des détails des évènements qui étaient très nombreux à cette époque, surtout parce que ma mémoire a beaucoup souffert depuis que j'ai été fait prisonnier et frappé gravement sur la tête.

Q. - Si vous vous reportez à la page 1799, après " Milch", ceci vous rafraîchira la mémoire :

" Milch - Si l'invasion de la France
" réussit, nous aurons à faire, comme dans les Balkans, à
" beaucoup de partisans. Cela se produira de n'importe quel
" le façon, mais parce que nous l'aons rendu possible en né-
" gligeant de nous occuper des jeunes gens. Les jeunes gens
" de France ont vieilli, ceux qui ont entre 18 et 23 tom-
" bent par patriotisme sous l'influence d'autres personnes
" et son prêts à faire n'importe quoi parce qu'ils nous dé-
" testent. Ces hommes auraient dû être appelés, selon leur
" âge, envoyés en Allemagne ; ils représentent le plus grand
" danger qui nous menace en cas d'invasion.

H0515 - 0080

II/3/46 I4H45 I5H30

JN 5

" Je suis convaincu et je l'ai dit
" plusieur fois que si l'invasion commence, le sabotage
" sur les chemins de fer et les industries s'exercera tous
" les jours, et nos forces ne pourront plus obeir à tous
" les ordres à accomplir dans le pays. Ils auront à com-
" battre sur le front en laissant à l'arrière un ennemi
" bien plus dangeureux qui détruirait leurs moyens de com-
" munication. Il n'y aurait pas de paix à l'arrière du front

" J'ai souligné très souvent ceci
" mais on n'a rien fait jusqu'ici, mais si on a l'intention
" de faire quelque chose maintenant, il sera trop tard,
" nous n'aurons plus assez d'hommes à notre disposition
" pour exterminer les partisans. L'armée devrait s'occuper
" des questions administratives et rassembler ces personnes"

Est-ce que cela vous rappelle quelque chose ?

R. - Oui, je m'en souviens en partie, mais pas textuellement. Il s'agissait de la lutte de notre pays pour sa vie ou sa mort, il fallait prendre les mesures nécessaires pour que dans notre dos il n'y ait pas une résistance comme malheureusement cela a eu lieu.

Q. - Vous aviez proposé d'éliminer la population à l'arrière des lignes afin qu'elle ne puisse pas gêner les opérations ?

R. - Non on voulait, comme le gouvernement français l'avait accordé, que les ouvriers soient envoyés en Allemagne, c'est cela que je voulais dire.

Q. - C'est ce que vous avez essayé de faire ?

R. - Oui, il fallait que ces personnes viennent travailler comme le gouvernement français l'avait promis au

H0515-0081

lieu d'aller au maquis pour le sabotage. C'est à ce moment là que les exécutions devinrent nécessaires.

Q. - Vous n'avez pas limité votre utilisation du travail forcé à vos ennemis, ceci s'est aussi appliqué à vos alliés, n'est-ce pas ? Si vous passez à la page 1814, n'avez-vous paz dissocié au cours de la discussion :

" Milch : Les méthodes suivantes
" ne seraient-elles pas meilleures. Nous pourrions faire
" passer sous l'administration allemande le ravitaillement
" alimentaire de l'Italie et donner du ravitaillement seu-
" lement à celui qui part en Allemagne ou qui travaille pour
" l'industrie."

R. - C'était après la perte d'une partie de l'Italie, il s'agissait des soldats italiens qui s'étaient déclarés contre Mussolini ; ils étaient derrière le front et ne voulaient pas travailler et faisaient du sabotage contre la Wehrmacht allemande. A la suite de cela on a fait la suggestion de dire à ces personnes " vous aurez vos rations alimentaires, mais vous devez travailler dans les usines d'Italie ou d'Allemagne."

Q. - Je crois que vous avez dit, au cours d'un contre-interrogatoire, je crois ,que nous saviez rien du travail forcé obligatoire dans les territoires occupés. Confirmez-vous cette déclaration ?

R. - Je n'ai pas très bien compris.

Q. - Vous ne savez rien à propos du travail forcé

R. - Il s'agissait de prisonniers de guerre italiens dont nous disposions pour le travail d'après l'accord avec le gouvernement italien. Mussolini avait mis ses hommes

H0515-0082

notre disposition pour le travail.

Q. - Excusez-moi de vous interrompre, nous ne nous occupons pas de cela. Je vous ai demandé si vous maintenez cette déclaration que vous avez fait antérieurement, déclaration selon laquelle vous n'aviez aucune connaissance de la main d'oeuvre obligatoire amenée en Allemagne d'autres pays.

R. - En ce qui concerne les hommes libres, je le déclare à nouveau , il s'agissait d'hommes mis à notre disposition et, Monsieur le Juge, à cette époque, le gouvernement italien existait encore ; si l'on n'a plus besoin d'en parler aujourd'hui, à cette époque il existait.

Q. - Je vous demande de vous reporter à la page 1827, conférence où vous étiez présent et au cours de laquelle la discussion qu'on vient d'admettre a eu lieu. Reportez-vous à la ligne précédant le nom Sauckel, il semble queSauckel dit :" Sur les 5 millions de travailleurs étrangers arrivés en Allemagne, même pas 200.000 sont venus comme volontaires."

R. - Je ne puis pas m'en souvenir.

Q. - Nous allons continuer en passant à la conférence n° 23, du 3 novembre 1942, à la page 27 de la traduction anglaise, page 1024 du texte allemand. Il semble que vous étiez présent et que vous avez participé aux discussions. J'attire votre attentionsur la page 1024, dixième ligne.

" Speer - Grâce à l'industrie, nous
" pourrions tromper les Français en leur disant que nous re-
" lâcherons pour leurs besoins tous les prisonniers de guerre
" devenant travailleurs libres, à la seule condition qu'ils

H0515-0083

nous donnent les noms

" Roland - nous avons établi notre
" propre bureau à Paris. Vous voulez parler des travailleurs
" français ouvriers des hauts fourneaux qui sont prisonniers
" en Allemagne

" Milch - Je proposerai donc deux
" hommes en échange pour l'un de ceux-ci.

" Speer - On sait exactement quels
" prisonniers de guerre travaillent dans les hauts four-
" neaux. Officiellement, on pourrait donner l'impression
" qu'ils vont être libérés ; on nous donnera les noms et
" nous pourrons mettre la main dessus. Faites cela.

" Roland - C'est une bonne idée."

Votre idée était de demander deux hommes pour en libérer un ?

R. - Oui. Deux hommes d'une profession quelconque pour la libération d'un spécialiste. Vous voyez comme c'était limité.

Q. - C'était toute votre objection ?

R. - C'était d'en prendre quelques uns et de leur en donner d'autres.

Q. - Reportons nous maintenant à la 53 ème conférence du 16 février 1944 - page 26 de la traduction anglaise et à partir de la page 1851 du texte allemand. Elle a eu lieu au Ministère de l'Air du Reich.

J'attire votre attention sur la page 1863 à partir du mot"Milch "

" Milch - L'industrie de l'armement
" a besoin de travailleurs, d'après les chiffres 20 % d'aug-
" mentation. Les nouvelles directives du Plénipotentiaire Gé-

H0515-0084

" ral à la main d'oeuvre concernent les étrangers. Nous " avons perdu beaucoup de personnel allemand mobilisé, sur- " tout pour l'industrie de l'Air qui est une industrie rela- " tivement jeune, elle occupe beaucoup de jeunes gens devant " être mobilisés. Il est donc très difficile, comme on peut " le voir de continuer à travailler pour les expériences.

" Il nous faudra environ 95 % de " travailleurs étrangers. On pourra employer des prisonniers " de guerre russes, 90 % de Russes et 10 % d'Allemands.On " fait surtout des avions de transport, ceci emploie beau- " coup de personnel. Le reste, ce sont des femmes d'Ukraine " qui ont établi tous les records de travail."

Vous vous souvenez de cela ?

R. - Oui, je me souviens de cela.

Q. - Et à la page 1873, vous donnez des suggestions :

" Milch - La liste des"tire-aux-flan " devrait être remise à Himmler qui se chargerait de les " faire travailler. Ceci est très important pour éduquer les " gens et cela fait très bon effet sur ceux qui auraient " l'intention de " tirer - aux-flancs".

R. - Oui, il s'agit, comme j'en ai parlé ce matin du système à appliquer aux " tire-aux-flancs ".

Q. - Pour les travailleurs étrangers ?

R. - Non, les tire-aux-flancs, c'étaient les Allemands.

Q. - Les Anglais sont des étrangers en Allemagne, autant que je sache. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire en disant que ce n'étaient pas des étrangers.

H0515 - 0085

R. - Je ne sais pas pourquoi il est question d'Anglais ici. Les prisonniers anglais n'ont jamais travaillé chez nous. Il ne s'agit absolument pas d'Anglais.

Q. - Quels étaient-ils alors ? Vous dites que c'étaient des Allemands ?

R. - Ceux que nous appelions " tire-aux-flancs " étaient des Allemands travaillant uniquement en temps de guerre mais n'appartennant pas à notre main d'oeuvre en temps normal ; on les avait réquisitionnés seulement pour le temps de guerre.

Q. - Je reviendrai là-dessus tout à l'heure, mais je veux tout d'abord vous demander de quelle façon Himmler pouvait les faire travailler, quelle méthode employait-il, quels moyens avait-il à sa disposition et pourquoi proposez-vous Himmler ?

R. - Himmler au cours d'une conférence avait exposé comment il couperait les vivres supplémentaires aux travailleurs de force. Les offices du ravitaillement les distribuaient sans tenir compte du genre de travail des ouvriers ; Himmler proposait qu'on ne donnât des suppléments aux ouvriers, uniquement en proportion de leur valeur. Pour ceux qui venaient des camps de concentration, cela était possible, mais nous ne pouvions pas appliquer ce système aux travailleu libres. C'est de là que venait l'idée de couper les vivres supplémentaires aux travailleurs qui n'exécutaient pas leur tâche.

Q. - Vous connaissez la différence entre les camps de travail et les camps de concentration ?

R. - Oui, naturellement.

H0515 - 0086

Q. - Ces ouvriers d'industrie étaient gardés dans les camps de travail, n'est-ce pas ? Leurs rations étaient contrôlées sans qu'Himmler s'en occupe ?

R. - Les ouvriers allemands n'étaient pas dans les camps de travailleurs, ils recevaient leurs rations supplémentaires du service du ravitaillement et j'insiste encore une fois sur le fait que les mesures prises contre les tire-aux flancs venait du fait que les ouvriers allemands se plaignaient de tous ces travailleurs ayant quitté leur patrie, ne travaillant pas et qui étaient mieux traités que la population.

Q. - Vous maintenez que tous ceux dont vous parlez étaient des travailleurs allemands et non des prisonniers de guerre ou des travailleurs étrangers ? Exprimez-vous clairement sur ce point ?

R. - Par le mot " tire-aux-flancs " je ne vise que l'ouvrier allemand, à mon avis, il ne s'agissait que de celui-là.

Q. - Très bien.

J'attire votre attention sur la page 1913. Voici ce que vous disiez à ce moment-là :

" Milch - Il n'est donc pas possible
" d'exploiter complètement tous les étrangers à moins de
" les forcer à travailler aux pièces. Nous aurons la possibi
" lité de prendre des mesures contre les prisonniers qui ne
" feront pas leur travail."

Reconnaissez-vous cela ?

R. - Oui.

Q. - Et vous avez continué :

H0515-0087

" Si un contremaître porte la main
" sur un prisonnier de guerre, il va en prison. Il y a suf-
" fisamment de fonctionnaires en Allemagne pour penser qu'il
" est plus important de défendre les droits humains que de
" s'occuper de la production de guerre. Je suis moi aussi
" pour le respect des droits humains, mais si un Français
" dit " vous allez tous être pendus " et que le chef de l'u-
" sine dit :"je vais le frapper " , ce dernier n'est pas pro
" tégé, tandis que celui qui l'a menacé est protégé."

Vous avez dit cela à cette réunion.

R. - C'est possible.

Q. - Qu'avez-vous suggéré ?

R. - Je me souviens que des ouvriers étrangers ont menacés et attaqué leurs chefs allemands ; on a poursuivi ces pauvres allemands, et j'ai trouvé cela injuste.

Q. - vous indiquez un remède à la ligne suivante:

" J'ai dit à mes ingénieurs que
" j'allais les punir s'ils ne frappaient pas un tel homme.
" Plus ils le feront, plus je les féliciterai et je veille-
" rai à ce que rien ne leur arrive. Ceci n'est pas suffisam-
" ment répandu, je ne puis adresser la parole à tous les
" chefs d'usine. je voudrais bien connaître l'homme qui re-
" tiendra mon bras car je peux régler mes comptes avec tout
" le monde."

Vous vous souvenez de cela ?

R. - Oui, je viens de voir cela. Evidemment, je ne me souviens pas des mots mais je pense qu'il était impossible qu'un ouvrier étranger ou un prisonnier puisse menacer son chef de lui couper la gorge.

H0515-0088

Q. - voulez-vous dire que si un prisonnier de guerre menaçait de couper la gorge à quelqu'un les officiers allemands le soutenaient contre son patron ? ce n'est pas cela que vous voulez dire, n'est-ce pas ?

Nous allons continuer :

" Si un petit chef d'usine - je cite " encore vos paroles - fait cela, il est mis en camp de con- " centration."

Vous avez trouvé cela ?

R. - Oui, je vois cela ici.

Q. - " ... Il court le risque de perdre des ~~ef-~~ ~~ficiers~~ prisonniers de guerre " Je vous suis : " il y a eu " un cas où deux officiers russes ont été pris dans un avion " j'ai ordonné que ces deux hommes soient pendus tout de " suite. Ils ont été fusillés ou pendus, j'ai laissé ce " soin aux SS. J'ai exprimé le souhait qu'ils soient pendus " dans l'usine pour que les autres puissent les voir' "

Vous retrouvez cela ?

R. - Je l'ai retrouvé, et je peux dire que je n'ai jamais fait pendre quelqu'un. Je n'ai jamais donné de tels ordres. Je n'ai rien à voir dans cette question, je n'ai jamais entendu parler que des officiers russes se soient évadés avedc un avion.

Q. - Y-a-t-il autre chose que vous vouliez dire ?

R. - Non, je n'ai rien à dire, cela m'est tout à fait inconnu et je crois que cela n'a jamais été dit.

M. JUSTICE JACKSON. - Je n'ai rien d'autre pour l'instant.

H0515-0089

II/3/46 I4H45 I5H30

JN I4

M. ROBERTS. - Témoin, j'ai quelques questions à vous poser au nom de la délégation britannique. Le premier point est le suivant : vous avez dit vendredi qu'au début de 1935 uneforce aérienne fut créée en Allemagne dans des buts défensifs, vous souvenez-vous de cela ?

R. - Oui, en 1935

Q. - Bon. Et vous dites qu'elle est restée défensive jusqu'en septembre 1939 ?

R. - Oui.

Q. - Je veux que vous écoutiez trois preuves, trois passages d'un discours de votre chef Goering. Je cite la copie sténographiée d'un discours du 8 janvier, page 2306 En mai 1935, Goering avait dit :

" J'ai l'intention de créer une " Luftwaffe qui, si l'heure sonne, pourra se projeter vers " l'ennemi. L'ennemi doit sentir qu'il est perdu d'avance, " avant même d'avoir combattu."

Cela ressemble-t-il à une aviation défensive ?

R. - Non, on ne peut pas le dire, mais les paroles différent de l'esprit.

Q. - Je viendrai au fait dans un instant.

Le 8 juillet 1938, Goering, s'adressant à un groupe de constructeurs aéronautiques allemands a dit :

" La guerre avec la Tchécoslovaquie " est imminente. L'aviation allemande est déjà supérieure " à l'aviation anglaise. Si l'Allemagne gagne la guerre, el- " le sera la plus grande puissance du monde, dominant les " marchés mondiaux, et l'Allemagne sera une nation riche.

H0515-0090

JN I5

" Dans ce but, nous devons prendre des risques."

Cela ressemble-t-il à une aviation défensive pour l'Allemagne ? A votre avis ?

R. - Non, certainement pas, mais tout à l'heure, quand vous aurez terminé, je pourrai peut-être dire quelque chose.

Q. - Limitez-vous s'il vous plait à répondre à mes questions qui sont brèves, cela fera perdre moins de temps.

Puis-je encore vous lire encore un discours de Goering du 14 octobre 1938, moins d'un mois après l'accord de Munich.

" Hitler m'á donné des instructions
" pour organiser un programme d'armement gigantesque rendant
" insignifiant tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. On m'a
" demandé de construire le plus rapidement possible une ar-
" me aérienne cinq fois plus grande."

Ceci ressemble-t-il à une aviation construite dans des buts défensifs ?

R. - Cette aviation aurait duré de longues années

Q. - Je vous suggère que le témoignage que vous avez donné sur ce point était inexact.

J'en arrive maintenant au deuxième point.

Vous étiez présent à la conférence des chefs de service à la Chancellerie le 23 mai 1939.

R. - Voudriez-vous répéter la date.

Q. - J'aimerais produire le document L-79, vous l'avez vu vendredi je crois.

H0515-0091

R. - Le 23 mai, n'est-ce pas ?

Q. - Oui, c'est cela. Je veux vous rappeler qui était présent. Il y avait le Führer, Goering, Raeder, Von Brauchitsch, Keitel, vous-même, Hardar, le Général Bodenschatz, Warlimont, - Warlimont était-il député de Jodl ?

R. - Je ne sais pas quiil représentait.

Q. - Très bien. ;; et d'autres que je ne nommerai pas. Témoin, c'étaient là les chefs des forces armées allemandes.

R. - Je crois me rappeler que le Maréchal Goering n'était pas présent. Bamberg était présent.

Q. - Vous croyez qu'il n'était pas là ?

R. - Autant que je m'en souvienne, j'ai été appelé pour le remplacer au dernier moment.

Q. - Exceptons Goering, s'il n'était pas là, mais il y avait la plus grande partie des chefs des forces armées allemandes. C'est juste, n'est-ce pas ?

R. - Oui, il y avait le Commandant en chef de l'Armée, le Commandant en chef de la Marine, de l'OKW, oui.

Q. - D'après ce que vous savez d'eux pouvez-vous les décrire comme étant des hommes d'honneur et de parole?

R. - Oui.

Q. - Est-ce la qualité d'un homme de parole qu'il garde sa parole, qu'il la respecte, qu'il la tienne ?

R. - Oui.

Q. - Vous saviez naturellement que l'Allemagne

H0515 - 0092

avait engagé sa parole en disant qu'elle respecterait la neutralité de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

R. - Je ne connaissais pas les accors, mais je le suppose.

Q. - Ne savez-vous pas que moins d'un mois avant cette réunion, c'est à dire le 28 avril, Hitler avait donné l'assurance au Reichstag qu'il respecterait la neutralité de nombreux pays d'Europe, y compris les trois pays que je viens de nommer. Ne savez-vous pas cela ?

R. - Si.

Q. - Nous avons vu ici un film sur ce discours où l'accusé Goering siégeait comme président du Reichstag lorsque cette assurance a été donnée.

R. - Je n'ai pas vu ce film.

Q. - Vous souvenez-vous ?

R. - Je ne connais pas le film.

Q. - C'est un documentaire allemand. Vous souvenez-vous qu'à cette conférence Hitler avait prononcé ces paroles qui sont bien connues du Tribunal :"les bases aérienne hollandaises et belges doivent être occupées par les forces aériennes. Les déclarations de neutralité doivent être ignorées.Des efforts doivent être faits pour donner à l'ennemi un coup final et décisif dès le début. Des considérations de bien ou mal ou des traités n'ont rien à voir avec cela."

Vous souvenez-vous d'avoir entendu prononcer ces paroles ?

R. - Je ne me souviens pas très bien du texte exact, je sais qu'il s'agissait de la question du corridor

H0515-0093

polonais, de Dantzig et qu'à la suite de cela, Hitler a exposé les complications qui pourraient surgir à l'Ouest et ce qu'il fallait faire. Les détails de sa déclaration me sont inconnus.

R. - Des protestations ont-elles été faites par ces personnes honorables lorsqu'e l'Allemagne a failli à sa parole ?

R. - Au cours de ces conférences il était impossible à aucun des hommes présents de parler. Hitler était à un pupître devant nous et il faisait un discours, tout de suite après, il partait ; toute discussion était impossible après cela.

Q. - Vous dites qu'il était impossible pour un homme d'honneur de protéger son honneur ?

Témoin ?

R.- Je neme souviens pas du texte des paroles d'Hitler que vous avez cité ici.

Q. - Voulez-vous donner votre opinion au Tribunal?

R. - Je n'avais pas l'impression qu'Hitler ait dit quelque chose allant à l'encontre des accords que nous avions pris. Je ne me souviens pas.

Q. - Voulez-vous dire que ce procès-verbal est faux ?

R. - Cela non plus, je ne peux le dire. Je peux seulement dire que je me souviens d'un texte, mais non si un procès verbal est exact. Autant que je m'en souvienne il a été rédigé par un adjudant présent, ultérieurement.

Q. - Mais, nous savons que c'est exactement ce que l'Allemagne a fait 12 mois plus tard. Elle a failli à sa parole envers la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg et

elle a semé la misère et la mort pour des millions de personnes. Vous savez cela maintenant, n'est-ce pas ?

R. - Evidemment, je le sais. Mais, en tant que soldat, nous n'avions rien à voir dans les questions politiques et nous n'avons rien demandé.

Q. - Appelez-vous ...

DR DIX. - Je ne parle pas pour Schacht mais au nom de toute la défense. Je prie le Tribunal d'interroger le témoin sur des faits et non sur des jugements moraux.

LE PRESIDENT. - On l'interroge sur des faits.

M. ROBERTS. -

Q. - Vous venez de dire que vous saviez maintenant que 12 mois plus tard, l'Allemagne a violé la neutralité de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

R. - Mais nous ne connaissons pas lesmotifs . Les soldats n'étaient pas juges dans ces questions.

Q. - Est-ce l'affaire d'un soldat de faire des objections contre les violations des paroles de son pays ? A votre avis ?

R. - S'il rompt sa parole sur son territoire, je suis de votre avis, mais si c'est en territoireétranger sur lequel il ne sait rien, il ne peut pas prendre de responsabilité et on nepeut pas le lui demander.

Q. - Vous ne pouvez parler que d'après ce que vous savez. Dites-vous que vous ne saviez pas que votre pays était engagé à respecter laneutralité de ces autres petits pays.

H0515-0095

Général MILCH. - Je l'ai lu dans le discours du Reichstag mais je ne savais pas quelles étaient les réactions de l'autre côté à la suite de cette promesse. Il se pourrait très bien que l'autre côté ne voulait pas du tout de notre protection ou de notre garantie. Un soldat ne pouvait pas s'en rendre compte, seuls les chefs politiques pouvaient le savoir.

M. ROBERTS. - Nous aurons à demander cela aux soldats du Haut Commandement qui sont ~~xxx~~ au banc des accusés. Nous demanderons aux témoins s'il devait être connu de tout le monde en Allamagne qu'HITLER donnait des assurances et des garanties à tous ces petits pays.

R.- HITLER a fait beaucoup de propositionset d'offres. Il avait offert notamment à tous les pays des limitations d'armement ; il avait offert de faire abstraction de la guerre aérienne, mais ses propositions n'ont pas été acceptées. De cette façon les chefs politiques devaient savoir ce qu'ils pouvaient et ce qu'ils devaient exiger des soldats ; le soldat n'avait qu'un seul devoir : obéir.

Q.- Voulez-vous, s'il vous plaît, répondre à mes questions. Ce n'est pas là du tout la réponse à mes questions. Nous connaissons les faits, témoin, d'après les documents allemands. Voyons donc quelles sont votre connaissance et vos idées sur l'honneur.

Ne croyez-vous pas qu'il ~~xxxxx~~ est déshonorant de donner sa parole le 28 Avril et de prendre des résolutions secrètes, de rompre ses engagements le 23 Mai ?

R.- Vous avez raison si la situation n'a nullement changé, or de ceci précisément je ne peux pas juger.

Q.- Vous devez avoir un Code d'honneur à vous, étant dans l'armée ?

(Silence)...

.../..

H0515-0096

Q.- Il est inutile d'insister s'il ne veut pas répondre.

R.- Je n'ai même pas compris la question qui m'a été posée.

Q.- Très bien. Vous savez naturellement que la neutralité de la Norvège fut violée ?

R.- Oui. A notre point de vue elle a d'ailleurs été violée doublement.

Q.- Savez-vous que, les 12 et 13 Mars 1940, ... faisait remarquer dans son journal qu'il cherchait toujours une excuse à présenter au monde pour l'invasion de la Norvège ? Vous savez cela, n'est-ce pas ?

R.- Je ne connais pas ce journal ni cette annotation.

Q.- Vous avez pris part activement à l'invasion de la Norvège, n'est-ce pas ?

R.- Quelques jours après le début de l'invasion je commandais là-haut l'aviation pour très peu de temps.

Q.- Vous avez eu un commandement en Norvège ?

R.- Oui.

Professeur JAHRREIS.-(pour l'accusé JODL).- Je crois qu'il est nécessaire d'apporter une précision au sujet d'une erreur de traduction. Je viens d'entendre qu'on a cité une annotation de MX JODL en traduisant de la façon suivante : "Le Fuhrer cherche encore une excuse...". Or dans le texte allemand il est dit "justification". Dans ce cas là il n'est pas permis de traduire par "prétexte" ou "excuse" ; c'est là une signification toute différente.

M. ROBERTS.- Quelle que soit la traduction, témoin, vous devez être d'accord que le Fuhrer cherchait toujours soit une raison soit une excuse ?

.../..

H0515-0097

Je veux seulement vous poser une autre question sur ce cas. Vous savez que Belgrade a été bombardé. Je crois que c'était au mois d'Avril 1941.

R.- J'en ai entendu parler par le ..... dans le temps.

Q.- Sans qu'il y eût de déclaration de guerre ou sans que la population civile fût prévenue à l'avance ?

R.- Ah non, cela je ne le sais pas.

Q.- N'en avez-vous pas parlé avec GOERING ?

R.- Au sujet de l'attaque de Belgrade ?.. Non, je ne m'en souviens pas.

Q.- A-t-il jamais exprimé des regrets d'avoir bombardé une grande capitale sans même prévenir la population civile même pas une heure à l'avance ?

R.- Je n'ai pas connaissance, je ne me souviens pas d'une telle conversation.

Q.- C'est de l'assassinat, n'est-ce pas ?

(Silence)...

Peut-être vous préférez ne pas répondre à cette question ?

R.- Je ne peux pas y répondre par oui ou par non, car j'ignore la situation qui a amené cette attaque. Je ne sais pas si la guerre avait été déclarée, je ne sais pas si l'on avait donné un avertissement préalable, je ne sais pas si Belgrade était une forteresse, je ne sais pas quel but on poursuivait et je ne sais pas ce que l'on attaquait. Je connais bien d'autres attaques par bombes pour lesquelles on pourrait poser la même question sous la même forme.

Q.- Je ne poserais pas cette question, témoin, si je

H0515 - 0098

n'avais pas devant moi un document qui donne l'ordre d'HITLER que Belgrade soit détruite par des vagues de bombardiers sans ultimatum et sans négociations diplomatiques préalables. Je ne vous aurais pas posé la question si je n'avais pas ce document.

Passons donc à autre chose.

R.- Puis-je dire que j'ai eu aujourd'hui pour la première fois connaissance de ce document par vos paroles ?

Q.- Je veux maintenant parler d'un incident concernant le camp Stalag Luft III à Sagan.

R.- Oui, je le sais maintenant.

Q.- Savez-vous que, les 24 et 25 Mars 1944, environ 80 officiers des forces aériennes des Dominions britanniques et autres se sont échappés de ce camp "Stalag Luft III".?.. Vous êtes au courant ?

R.- Oui, je connais ces faits par mon camp d'instruction anglais où toute cette procédure était affichée au mur.

Q.- Je vous demanderai comment vous l'avez su tout à l'heure. Savez-vous que, sur ces 80 officiers, 50 furent fusillés ?

R.- Oui.

Q.- Dans différents endroits d'Allemagne ou des pays occupés allant de Dantzig jusqu'à Sarrebruck. Vous avez entendu dire cela ?

R.- Oui, j'ai entendu dire qu'environ 50 auraient été fusillés, mais je ne sais pas où.

Q.- Et avez-vous entendu dire que leurs corps he furent jamais retrouvés et que des urnes que l'on supposait contenir leurs cendres furent ramenées au camp ? Vous êtes au courant de ces faits ?

.../..

H0515-0099

R.- Je l'ai appris par le discours de M. EDEN qui était dans le camp où je me trouvais.

Q.- Avez-vous entendu dire que, bien que ces officiers ont été signalés par votre gouvernement comme ayant été fusillés lorsqu'ils se défendaient ou lorsqu'ils essayaient de s'échapper, aucun ne fut blessé mais tous furent fusillés ?

R.- J'ai entendu la nouvelle pour la première fois en Allemagne, nouvelle d'après laquelle ces officiers auraient été tués lors d'une tentative de résistance ou au moment d'une évasion. Nous ne l'avons pas crue sous cette forme, mais nous avons beaucoup discuté à ce sujet et, bien que nous n'ayions alors aucune connaissance particulière des faits, nous craignions qu'il ne s'agît d'un meurtre de ces hommes.

Q.- Vous avez peur que ces hommes aient été assassinés ? Cela ressemble beaucoup à un assassinat, n'est-ce pas ?

R.- Oui, nous avons eu l'impression, après avoir entendu parler de tous ces faits, qu'ils ne concordaient pas très bien.

Q.- Il est tout à fait net que, si cela était un assassinat, l'ordre de cet assassinat devait provenir d'un échelon élevé, n'est-ce pas ?

R.- Certainement. J'ai lu les explications données par le Général WESTHOFF, chef des prisonniers de guerre, lorsque j'étais avec lui en captivité en Angleterre.

Q.- Je voudrais vous poser une question à propos de l'organisation des prisonniers de guerre. L'organisation des prisonniers de guerre dépendait-elle de l'OKW ?

R.- A mon avis, oui.

Q.- Cette organisation ne s'appelait-elle pas OKJW ?

R.- Vous devez connaître les détails. J'ignore cette

.../..

H0515-0100

organisation. Je savais seulement qu'il y avait un chef qui s'occupait des questions prisonniers de guerre à l'OKW.

Q.- Et le chef de ce service, à ce moment-là, s'appelait-il Major Général Von GRAEVENITZ ?

R.- Von GRAEVENITZ, oui.

Q.- Maintenant le Stalag Luft III est un camp pour aviateurs.

R.- Il porte un tel nom, mais j'étais convaincu que tous les prisonniers dépendaient de l'OKW. C'était mon avis. Je ne puis toutefois le déterminer puisque je ne savais rien de cette organisation.

Q.- Y avait-il une direction pour la surveillance des camps d'aviateurs ?.. inspection n° 17 ?

R.- Il y avait une inspection qui, d'après son nom, s'occupait de ces questions, mais je ne sais pas ~~deuxième~~ quel était son rôle, je ne sais pas s'il ~~s'il~~ agissait seulement d'interrogatoires par exemple.

Q.- A la tête se trouvait le Major Général GROSCH ?

R.- C'est possible, mais je ne puis l'affirmer. Je connais ce nom, mais je ne sais pas si cet homme occupait ces fonctions.

Q.- Et le commandant en second était le Colonel WAELDER ?

R.- Cela je l'ignore.

Q.- Vous étiez le deuxième commandant en chef de l'aviation au Ministère au mois de Mars 1944, n'est-ce pas ?

R.- Il y avait plusieurs commandants en second. J'occupais le même rang que le chef de l'état-major, que le chef du service du personnel et que le chef de l'armement technique.qui était

.../..

H0515-0101

indépendant de moi mais qui était à mes côtés. Il était, du point de vue rang, l'officier en second de l'aviation comme ancienneté.

Q.- Y a-t-il eu une conférence à Berlin dans la matinée du Samedi 25 Mars au sujet de cette évasion ?

R.- Je ne m'en souviens pas très bien.

Q.- GOERING vous a-t-il parlé de cette conférence ?

R.- Non, je n'en sais rien, je ne m'en souviens pas.

Q.- GOERING vous a-t-il jamais dit qu'il y avait eu une conférence entre HITLER, HIMMLER, lui-même et KEITEL ce Samedi matin ?

R.- Non, je n'en sais rien, je ne m'en souviens pas.

Q.- Au cours de la guerre, l'ordre fut donné d'assassiner ces prisonniers de guerre qui avaient essayé de s'évader ?

R.- Cela m'est totalement inconnu. D'après ce que j'ai entendu ultérieurement, cela a dû se passer tout autrement. J'ai entendu le rapport du général WESTHOFF, tout à l'heure cité, et un rapport du général BODENSCHATZ.

Q.- Le général WESTHOFF va venir ici comme témoin. Il a fait une déclaration à ce propos.

R.- Je m'excuse, mais je n'ai rien entendu.

Q.- Je comprends ; pouvez-vous m'entendre maintenant ?

R.- Oui, je vous entends mais je n'entends pas l'Allemand ; maintenant c'est parfait.

Q.- Le général WESTHOFF a fait une déclaration et nous allons l'avoir ici comme témoin. Peut-être ferais-je mieux de ne pas vous communiquer la déclaration. Ceci sera plus juste pour la défense. Mais pensez-vous que, si ces officiers ont été

.../..

H0515-0102

ont été assassinés - pour utiliser vos propres paroles - en essayant de s'échapper d'un camp de prisonniers aviateurs, cela se serait passé sans que GOERING le sache ?

R.- Je crois que c'était possible, surtout en raison de la grande pagaille qui régnait dans les milieux officiels à l'époque.

Q.- Pourquoi y avait-il une telle pagaille au mois de Mars 1944 ?

R.- Déjà depuis tout ce temps là il y avait une pagaille terrible. HITLER s'occupait de toutes les questions, donnait ses ordres directement en passant par dessus les chefs de la Wehrmacht et ne donnait ses ordres que de son propre chef.

Q.- N'avez-vous jamais parlé de cette affaire avec GOERING?

R.- Non, je ne me souviens pas en avoir parlé à GOERING.

Q.- Ne croyez-vous pas que c'est une question qui est à la honte des forces armées allemandes ?

R.- Oui, c'est une grande honte.

Q.- Et pourtant GOERING ne vous en a jamais parlé ? En avez-vous parlé à KEITEL ?

R.- Puis-je dire que, pendant cette période, je n'ai presque jamais vu GOERING.

Q.- Avez-vous parlé de cela à KEITEL ?

R.- Non, jamais. J'ai encore vu bien moins KEITEL que GOERING.

Q.- Y a-t-il eu au Ministère de l'Air un Général FOERSTER ?

R.- Oui.

Q.- Un Général FOERSTER ?

R.- Oui.

Q.- Etait-il à la direction des opérations ?

.../..

H0515-0103

R.- Non, il était, selon la terminologie allemande, Chef de la Luftwehr et il devait s'occuper du remplacement du personnel des équipes. Il s'occupait de questions de personnel avec l'état-major général ou avec le Maréchal du Reich. Je dépendais de lui pendant la guerre et également il était responsable de l'aviation civile, où nous avons travaillé ensemble, mais il s'agissait là du temps de guerre...

Q.- J'allais vous demander s'il vous a jamais parlé de ce massacre ?

R.- On m'a déjà posé une fois cette question, mais je ne m'en souviens pas avec toute ma meilleure volonté. Il n'est pas impossible qu'au cours d'une conversation il m'ait dit que deux officiers avaient été fusillés ; comment et dans quel sens, je ne le sais plus . Un rapport de service ne m'a pas été fait par lui et je n'avais pas à en recevoir.

Q.- Si FOERSTER vous l'avait dit, l'auriez-vous jamais signalé à GOERING ?

R.- Je ne me souviens même pas de la conversation avec M. FOERSTER, donc je ne crois pas lui avoir parlé à ce sujet. Il ne m'a pas fait un rapport pour que je le donne à GOERING, mais ce rapport aurait été remis directement ou plutôt par une toute autre voie bien plus rapidement à GOERING.

Q.- Avez-vous pris des mesures pour empêcher des fusillades ?

R.- Lorsque j'en ai entendu parler pour la première fois, je ne pouvais pas en avoir une image précise pour moi-même, mais même si j'avais eu cette image, les paroles de M. WESTHOFF montraient clairement qu'il était beaucoup trop tard.

Q.- Pourquoi trop tard ?

.../..

H0515-0104

R.- Parce que, tout d'abord, c'est M. WESTHOFF qui en a eu connaissance et lorsqu'il a su ceci on lui a dit que l'ordre avait déjà été exécuté, mais je peux faire remarquer que le Général WESTHOFF a témoigné à ce sujet et qu'il témoignera encore.

Q.- Très bien. Vous n'en avez jamais parlé à GOERING ?

R.- Non , je ne m'en souviens pas.

Q.- Il y a encore trois points sur lesquels je voudrais avoir des explications. Ils concernent l'utilisation de la main-d'oeuvre pour l'industrie d'armement. M. JUSTICE JACKSON vous a posé des questions à ce sujet. La=main d'oeuvre des camps de concentration était-elle employée ?

R.- Oui.

Q.- Voulez-vous regarder une note, 1584-PS, qui est la note sténographiée 1357 en date du 12 Décembre dans l'après-midi.

(On présente le document au témoin).

C'est un télétype de GOERING à HIMMLER en date du 14 Février 1944. Il y a plusieurs numéros de code ; ensuite, au Reichsfuehrer SS, c'est-à-dire HIMMLER. Ce télétype est signé de GOERING, mais il ne traite pas de question de main-d'oeuvre, n'est-ce pas ? ou bien en traite-t-il ?

R.- Je ne puis le dire. Je ne sais pas qui a envoyé ceci.

Q.- C'est un sujet dont vous vous occupiez, n'est-ce pas, la main d'oeuvre pour l'armement aérien ?

R.- Aussi longtemps que je me suis occupé des armements de l'air, j'ai envoyé des demandes de main-d'oeuvre aux services compétents, mais ce télégramme n'émane pas de mes services.

.../..

H0515-0105

Q.- S'il n'émane pas de vos services, de quel service vient-il ?

R.- On a réuni plusieurs questions ici, d'abord...

Q.- De quel service vient-il ?

R.- Je ne peux pas dire cela immédiatement .

Q.- Très bien.

R.- Je ne sais pas.

Q.- La deuxième phrase est la suivante : "En même temps je vous demande de mettre à ma disposition le plus grand nombre possible d'internés de camps de concentration ppur l'armement de l'air, car ce genre de main d'oeuvre est très utile, d'après des expériences précédentes". Vous avez souvent utilisé la main d'oeuvre des camps de concentration, n'est-ce pas ?

R.- Dans les derniers temps, oui. Ceci est en date du 15. Puis-je demander de quel mois est ce télégramme?

Q.- Oui, je vous l'ai dit, témoin, il est en date du 14 Février 1944. C'est indiqué en haut du document.

R.- Oui, je ne pouvais pas le lire.

Q.- Je comprends. Et HIMMLER a-t-il répondu en vous fournissant 90.000 internés des camps de concentration? Je parle du document 1584-PS, n°3, en date du 9 Mars 1944. Ceci est adressé au "Très ~~honoré~~ honoré Maréchal du Reich" et provient de HIMMLER. Il dit :

"En ce moment 36.000 internés sont utilisés pour les besoins de l'industrie aéronautique. Il en faut en tout 90.000".

Puis il est dit au dernier paragraphe : "Les mouvements de l'industrie aéronautique, la construction d'usines souterraines exigent encore environ 100.000 prisonniers". C'étaient des internés des camps de concentration, n'est-ce pas, témoin ?

(On tend un document au témoin).

.../.

H0515-0106

R.- Oui, je le vois d'après cette lettre.

Q.- Vous avez dit que vous étiez à peu près innocent des conditions existant dansles camps de concentration ?

R.- Non, je ne le sais pas.

Q.- Vous n'avez pas vu les films pris lorsque les camps ont été libérés ?

R.- Non.

Q.- Attendez une seconde... Le contraste existant entre les gardiens bien nourris et les squelettes ambulants des internés ?

R.- Je n'ai pas vu le film, mais j'ai vu des photographies en Angleterre.

Q.- Est-ce que vous fermiez vos yeux délibérément sur tout ce qui se passait en Allemagne ?

R.- Non, nous ne pouvions absolument pas voir cela.

Q.- Même vous, dans votre situation,vous ne pouviez pas savoir ce qui se passait ?

R.- C'était tout à fait impossible.

Q.- Maintenant je voudrais parler brièvement d'une question qui a été effleurée par M. JUSTICE JACKSON qui n'a pas lu la lettre. C'est la question des expériences dans le but de la recherche aéronautique. Je vais me référer au plus petit nombre possible de documents pour vous poser des questions.

Savez -vous que, le 15 Mai 1941, (la référence est une note sténographiée 1848, document 1602-PS), le Dr. RASCHER a écrit à HIMMLER ?

R.- Je ne le savais pas. Je l'ai appris récemment au cours des interrogatoires.

Q.- Il y avait des expériences dangereuses à faire pour lesquelles aucun être humain n'était volontaire et

.../..

H0515-0107

pour lesquelles des singes ne convenaient pas. Aussi il demanda qu'on lui procurât des êtres humains, et HIMMLER a accepté très volontiers de lui fournir des êtres humains pour qu'il poursuive ses expériences. Ceci avait lieu en 1941. Etiez-vous au courant ?

R.- Non, je n'en savais rien.

Q.- RASCHER était...

R.- Je ne l'ai pas connu personnellement.

Q.- Il était Docteur à l'état-major de l'aéronautique.

LE PRESIDENT. - Mais, M. ROBERTS, ceci n'est pas une lettre à ce témoin, n'est-ce pas ?

M. ROBERTS. - M. le Président, la lettre suivante est une lettre signée par ce témoin. Ceci était une question préliminaire. Peut-être ferais-je mieux d'en venir à la lettre qu'il signa.

Je veux maintenant présenter le document 343 PS et je veux aussi présenter le document 607-PS, si l'officier chargé de ces documents le permet.

XXXRRESXEENTXXXX

(On remet un document au témoin).

LE PRESIDENT. - Il a déjà été questionné au sujet de cette lettre, n'est-ce pas ?

M. ROBERTS.- Je ne pensais pas que la lettre avait été lue ou qu'on en avait parlé suffisamment.

LE PRESIDENT. - Il a vu la lettre. Je ne sais pas si elle a été lue.

M. ROBERTS. -Je sais que l'on a traité du sujet. Je pensais que cette lettre devrait être lue, mais je peux me tromper.

LE PRESIDENT. - On m'a dit que la lettre n'a pas été lue mais que les deux lettres lui ont été présentées.

M. ROBERTS. - Je suis d'accord.

.../..

H0515-0108

Si vous voulez bien patienter quelques minutes, M. le Président, je crois qu'il serait possible de régler cette affaire qui est très importante.

Vous verrez que le 20 Mai 1942 - ceci est une lettre que vous avez envoyée à "WOLFFY", n'est-ce pas, c'est-à-dire à l'Obergruppenfuehrer WOLFF, et cette lettre est signée par vous, n'est-ce pas ?

R. - Oui, c'est moi qui ai signé cela. C'est la lettre qui, comme je l'ai dit ce matin, me fut présentée par le Service de Santé. De cette lettre il ressort que nous voulions nous abstenir de cette affaire et nous en tenir à des formes très polies.

Q.- Le but de cette lettre, si vous me permettez de le résumer, est le suivant. Vous avez dit :

"En réponse à votre télégramme du 12 Mai, notre Inspecteur d'hygiène"... ceci n'est sans doute pas très bien traduit.

LE PRESIDENT. - M. ROBERTS, si je me souviens bien, quand ces lettres furent présentées au témoin, il dit qu'il ne les avait pas lues, qu'il les avait signées sans les lire.

M. ROBERTS. - Bien, M. le Président ; je vais alors abandonner cette question puisque vous pensez que c'est un terrain qui a déjà été exploité.

(Au témoin). Demandez-vous à la Cour de croire que vous avez signé ces deux lettres à WOLFF, qui était officier de liaison, n'est-ce pas ?.. Qui était WOLFF ?

R.- WOLFF n'était pas officier de liaison. Il était l'adjoint de HIMMLER et, d'après cela, il nousavait envoyé un télégramme, directement à l'Inspecteur du Service de Santé, et maintenant cet Inspecteur répond en passant par moi, je ne puis pas dire pour quelle raison, parce qu'il

.../..

H0515-0109

ne paraissait pas opportun que ce soit lui qui réponde directement. J'ai dit lors de l'interrogatoire que j'ai signé ces lettres, mais que ces lettres toutefois n'émanent pas de mes services, qu'elles n'ont pas été dictées dans mon bureau, mais qu'on les a élaborées comme réponses de l'Inspection du Service de Santé sur mon papier à lettre. Ceci se faisait très souvent. Je n'avais rienà voir avez les expériences de la Luftwaffe sur les chambres de pression ou de refroidissement et je n'avais rien à voir avec les expériences des SS.

Q.- Saviez-vous que des expériences étaient poursuivies avec des êtres humains, avec des corps humains et des âmes humaines, fournis par Dachau ?

R.- Avec qui faisait-on cela ? Je le vois d'après la lettre que le Service de Santé m'a présentée. Nous, de la Luftwaffe, faisions ces expériences avec nos propres officiers du Service de Santé qui étaient des volontaires, et nous considérions xxxxfxxxx comme naturelx le fait de faire ces expériences avec nos hommes volontaires. Nous ne voulions pas faire ces expériences avec les SS, car les résultats provenant de chez eux ne nous intéressaient pas. Ces expériences avaient déjà été faites chez nous avec nos propres hommes, il y avait très long-temps. Nous n'en avions même pas besoin. Les SS s'occupaient de ce qui ne les regardait pas, et nous n'avons jamais compris pourquoi les SS s'étaient mêlés de cette question.

Q.- Mais HIMMLER ne vous a-t-il pas écrit une lettre - référence, note sténographiée 1852 -, en Novembre 1942 ? (c'est le document 1617-PS), dans laquelle il dit :

"Cher Milch : Des expériences d'eau froide et de différences de pression atmosphérique ont été poursuivies,..", et HIMMLER dit que ces expériences étaient faites avec des

H0515-0110

personnes provenant des camps de concentration ? Vous rappelez-vous cette lettre ?

R.- On m'a montré cette lettre, mais je ne m'en souviens pas. Je ne sais pas pourquoi HIMMLER m'a écrit à moi alors que, de mon bureau, ces lettres allaient directement, sans que je les voie, à l'autorité compétente, Inspection du Service de Santé, et c'est de là que venait la réponse en passant par mon bureau. Il m'était impossible de prendre position au sujet de ces questions, car je ne savais pas de quoi il s'agissait et je ne pouvais pas juger de ce qui se passait au point de vue médical.

Q.- Il semble vraiment étrange que vous ne sachiez rien au sujet des lettres que vous avez signées vous-même. Mais venons-en au dernier point que je veux approfondir.

R.- (interrompant M. ROBERTS).- M. le Juge, j'avais chaque jour plusieurs centaines de lettres à signer et je ne pouvais pas toujours savoir de quoi il s'agissait. Cela demande des connaissances spéciales dont je ne disposais pas alors. J'ai signé cela seulement afin d'aider l'Inspecteur du Service de Santé et pour prendre la responsabilité, qu'il ne voulait pas assumer, de signer cette lettre.

Q.- Très bien, je quitte ce point.

Un dernier point maintenant. Vous avez dit, Vendredi, qu'un général allemand avait été exécuté pour avoir pillé des bijoux. Où ce pillage a-t-il eu lieu ?

.../..

H0515-0111

R.- Je ne puis pas le dire. Il me semble que cela s'est passé à Belgrade. Le nom du Général est général WAFER. Cela je m'en souviens encore .

Q. - C'était dela bijouterie pillée à Belgrade.

R.- Je ne puis le dire, je n'en sais pas plus que je ce que j'ai dit Vendredi.

Q. - Les Autorités allemandes considéraient la peine de mort comme juste punition de ce pillage. Ceci semble juste.

R. - Je n'ai pas pu entendre la question.

Q. - Peut-être que c'était une remarque. Je vous poserai la question suivante. "quelle était la valeur de la bijouterie pillée ?"
R.

R. - Je ne sais pas. Je ne peux pas dire comment cela a été volé, ni ce qui a été volé, ni combien on a volé. Je peux dire seulement qu'on a volé des bijoux, et que l'on recevait pour cela la peine de mort.

Q. - Est-ce que Goering vous a jamais parlé de sa collection d'objets d'art qu'il était en train de se composer dans les pays occupés ?

R. - Je n'en sais rien.

Q. - Puisj-e vous lire une déposition, notes sténographiques n° 2.317, et c'est un ordre signé de Gœring, le 5 Novembre 1940 : "Goering au Chef de l'Administration Militaire à Paris, et l'Einsatzstab Rosenberg. : disposer des objets d'art apportés au Louvre dans l'ordre suivant :

"1°) Ces objets d'art ..."

M. LE PRESIDENT - Mr Roberts, il n'a jamais vu ce

H0515-0112

et il ne sait rien à ce propos.

MR. ROBERTS - Bien Monsieur le President.

Q. - Vous dites que Goering n'a jamais parlé avec vous de sa collection d'objets d'art ?

R. - Non.

Q. - Ne saviez-vous pas que des objets d'art de grande valeur au nombre de 21.000 avaient été pris dans les pays occupés à l'Ouest.

R. - Non, je n'en savais rien.

Q. - Qu'aurait fait le Général qui a mené le pillage de Belgrade, aurait-il offert la bijouterie au Fuehrer ou à Goering ?

R. - Je vous prie de ne pas m'obliger de répondre à cette question.

GENERAL RUDENKO - Dites-moi, témoin, vous avez été au courant de la guerre que projetait Hitler contre l'Union Soviétique, en Janvier 1941.

R. - En Janvier, j'ai appris, comme je l'ai dit Vendredi, par le Maréchal du Reich Goering, qu'Hitler lui aurait dit qu'il s'attendait à une attaque de la part de la Russie. Ensuite, pendant plusieurs mois, je n'en ai plus entendu parler, lorsque, par hasard, un subordonné m'a dit qu'une guerre avec la Russie était imminente et que les préparatifs nécessaires seraient faits pour l'habillement des hommes.

Q. - Connaissiez-vous le plan "Barbarossa" ?

R. - J'ai entendu ce nom, et j'ai vu la démonstration de ce plan lors de la conférence chez le Fuehrer, un ou

H0515-0113

deux jours avant l'attaque avec les groupes d'armées dont on devait se servir.

Q. - A peu près quelques jours avant l'agression contre la Russie ?

R. - Je puis dire exactement la date. Une seconde s'il vous plait.

Q. - Je vous en prie.

R. - Le 14 Juin, c'était environ huit jours avant l'attaque qui eut lieu le 22.

Q. - Et avant cela, vous n'avez jamais entendu parler et vous n'avez jamais vu le plan "Barbarossa" ?

R. - J'ai dit que le nom "Barbarossa" a déjà été prononcé avant, mais seulement peu de temps avant.

Q. - A quelle époque à peu près ?

R. - Je ne puis le dire, car pendant tous ces mois, Janvier, Février, Mars et Avril, j'étais à l'étranger, et je suis seulement revenu au mois de Mai. J'étais auparavant en Afrique, en Grèce, en Yougoslavie, et à l'Ouest.

Q. - En ce qui concerne l'époque où vous étiez dans les Forces Armées Aérienne, quelles étaient les préparations?

R. - En Décembre 1940 ?

Q. - Oui.

R. - J'étais en partie en France et en Italie. J'étais très peu en Allemagne.

Q. - Et où étiez-vous en Janvier 1941.?

R. - Pendant tout ce temps-là, j'étais à l'Ouest,

H0515-0114

en général, et si je me souviens bien, je n'ai pas été un seul jour en Allemagne.

Q. - Mais vous avez déclaré qu'au mois de Janvier 1941, vous avez eu un entretien avec Gœring au sujet du plan d'agression contre l'URSS. En Janvier n'est-ce pas ?

R. - Oui, le 13 Janvier, et je ne sais plus très bien si j'ai parlé à Goering en France, ou si c'était par câble, par téléphone, ou si j'ai été un ou deux jours en Allemagne. Je ne puis l'indiquer, je ne l'ai pas inscrit.

Q. - Je vous demande pardon, vous dites que vous avez pu avoir une conversation téléphonique au sujet de l'agression contre la Russie ?

R. - Non, pas d'une attaque contre la Russie, mais d'une attaque de la Russie contre l'Allemagne. C'est de cela qu'on a parlé à l'époque.

Q. - Ah ! de l'agression de la Russie contre l'Allemagne également au moyen du téléphone ?

R. - Je n'ai rien déclaré du tout. Je dis seulement que je ne sais pas si on m'a donné l'indication par câble spécial, qui ne pouvait être écouté", ou si le Maréchal du Reich me l'a dit en France, ou bien si pour ce jour-là j'étais en Allemagne. Voilà ce que j'ai dit.

Q. - Très bien, mais quand vous avez discuté cette question avec Goering, et que Goering vous a déclaré qu'il ne voulait pas la guerre avec la Russie, à quelle époque était-ce ?

R. - C'était le 22 Mai.

Q. - Le 22 Mai 1941 ?

R. - 1941, oui.

H0515-0115

Q. - ~~Qui~~ Où cette question a-t-elle été discutée ?

R. - Ici, près de Nuremberg, à Feldenstein.

Q. - Avez-vous discuté cette question seulement avec Goering, ou encore avec quelqu'un d'autre ?

R. - A ce moment-là, seulement avec Goering. Nous étions seuls tous les deux.

Q. - Et vous affirmez que Goering ne voulait pas la guerre contre l'URSS ?

R. - C'était mon impression.

Q. - Très bien. Pourquoi donc Goering ne voulait-il pas faire la guerre à un pays qui avait l'intention d'attaquer l'Allemagne ? C'était une guerre défensive dans ce cas ?

R. - Goering était ennemi d'une telle guerre, parce qu'il savait ...

Q. - Il était aussi ennemi d'une guerre défensive ?

R. - Contre toute guerre, personnellement.

Q. - Bizarre ... Peut-être pourriez-vous m'expliquer plus en détail pourquoi Goering ne voulait pas faire la guerre contre l'URSS ?

R. - Parce qu'une guerre sur deux fronts, et en plus de cela une guerre contre la Russie était pour l'Allemagne, comme moi, je le pensais, la perte de la guerre. Et je crois que beaucoup d'autres soldats/et d'hommes étaient de mon avis, et voyaient cela de la même manière que moi.

Q. - Etiez-vous également et personnellement ennemi de la guerre contre l'URSS ?

H0515-0116

R. - Un ennemi déterminé de la guerre.

Q. - Vos déclarations sont contradictoires. D'une part vous dites qu'il s'agissait d'une préparation de guerre contre l'URSS et d'autre part vous dites que les chefs fascistes comme Goerint ne voulaient pas la guerre contre l'URSS.

R. - Puis-je encore une fois expliquer à ce sujet : le 13 Janvier, Goering me dit qu'Hitler avait l'impression que la Russie voulait faire la guerre à l'Allemagne. Ce n'était pas l'impression de Goering, ni la mienne, mais c'était celle qu'Hitler avait exprimée.

Q. - Je vous demande pardon. Donc, ni Goering, ni vous aviez foi en cette certitude qu'avait Hitler ?

R. - Je ne puis parler qu'en mon nom, j'en ai parlé à certains de mes amis, et j'ai dit que je ne croyais pas que la Russie allait nous faire la guerre. Ce que Goering en pensait, je ne puis le dire, car il ne m'en a pas parlé. Il fallait le lui demander directement.

Q. - Très bien. Pour le moment, c'est à vous que je pose la question. Par conséquent, vous-même, vous ne pensiez pas que ce que disait Hitler était exact. Il faut donc expliquer par là que Goering également ne voulait pas la guerre contre la Russie.

R. - Je 22 Mai, lorsque j'en ai parlé à Goering, et lorsque je le priais instamment d'éviter par une intervention auprès d'Hitler une guerre contre la Russie, Goering m'a dit que lui-même avait expliqué ces arguments à Hitler, qu'il était impossible de le faire changer d'avis, que son opinion était déterminée et qu'aucun pouvoir au monde ne pourrait le faire lâcher prise.

Q. - Evidemment. Ensuite, si je vous ai bien compris, Goering, en disant qu'il ne voulait pas faire la guerre

H0515-0117

avait en vue qu'à ce moment même, l'Allemagne faisait la guerre à l'Angleterre. C'était sans doute pour éviter la guerre sur deux fronts.

R. - Du point de vue militaire, oui, mais je crois que si à cette époque il n'y avait pas eu la guerre, elle n'aurait pas eu lieu plus tard.

Q. - Et vous pensez sérieusement qu'on peut parler de guerre préventive sur un front aussi long, et préparer en même temps le plan "Barbarossa" et les instructions qui lui sont jointes, en cherchant en même temps l'appui d'alliés pour cette guerre ? Pensez-vous vraiment que cette guerre était une guerre préventive ?

R. - Je n'ai pas compris le sens de la question.

Q. - Est-il possible de s'expliquer que d'une part la Russie voulait attaque l'Allemagne, et que d'autre part si on tient compte des dates officielles des documents, déjà en Décembre 1940, était préparé un plan d'agression contre l'URSS.

R. - Je puis le comprendre seulement de cette façon que si je suis de l'opinion qu'Hitler croyait à une attaque contre la Russie, il se disait : "Je dois prévenir par une action préventive l'attaque russe", mais cela n'a rien à voir avec cé que l'on m'a demandé ici. Moi, je ne croyais pas directement que la Russie allait nous attaquer. Je ne voyais pas tout, mais personnellement, je n'avais pas la conviction que la Russie ferait cela, et ceci pour les intérêts russes que j'ai essayé de comprendre.

Q. - C'est évident. J'ai encore quelques questions à vous poser en liaison avec la question des prisonniers de guerre. Ici a déjà été étudiée la question des prisonniers de

H0515-0118

guerre et notamment des prisonniers de guerre soviétiques. Vous le saviez, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - Comment considériez-vous le fait qu'on fasse travailler les prisonniers de guerre contre leur propre patrie ?

R. - Cela est évidemment une affaire très peu élégante, mais je crois que tous les pays ont fait cela contre nos propres prisonniers.

Q. - Je vous parle de l'Allemagne, en ce moment. Vous dites donc que ce n'est pas très élégant. N'est-ce pas une caractéristique un peu faible ?

R. - Ce que font les autres importe, toutes les lois de la guerre sont basées sur la réciprocité, aussi longtemps que la réciprocité existe.

Q. - Je vous prierai encore une fois de ne répondre qu'à mes questions. Nous parlons ici des actions du Haut-Commandement allemand, et de rien d'autre. Pensez-vous que ces actions sont en contradiction flagrante avec les normes du droit international ?

R. - Du point de vue juridique, cette question n'est pas très claire pour moi, aujourd'hui. Je sais seulement qu'on a ordonné de s'en servir, pour mener le combat de notre existence avec l'aide de ces hommes et de ces femmes.

Q; - Est-ce que vous pensez que cet ordre était juste ?

R. - Je ne peux pas en juger : cela dépend des circonstances, et de la réciprocité.

DR. LATERNSER - (Avocat de l'Etat-Major Général et

H0515-0119

de l'OKW) - Monsieur le Président, je demande qu'on biffe la dernière question et la dernière réponse du procès-verbal. On a demandé au témoin une opinion légale, une opinion juridique. Comme la question n'est pas admissible, la réponse ne doit pas l'être non plus.

LE PRESIDENT - Général Rudenko ?

GENERAL RUDENKO - Je voudrais ajouter que j'ignorais que le témoin n'était pas au courant de la question, de savoir si c'était en violation avec les règles et lois internationales, au contraire j'avais toutes raisons de croire que ce témoin était compétent au sujet de cette question, étant donné qu'au début de la cession d'aujourd'hui, on a déjà parlé des règles de droit international, et ce témoin a même lu les dix commandements à chaque soldat allemand, qui correspondaient avec les règles du droit international. Par conséquent, la question de l'utilisation des prisonniers de guerre dans l'aviation allemande contre leur propre pays était en violation des règles internationales, et ce témoin ne pouvait pas l'ignorer.

LE PRESIDENT - La question aurait pu être posée différemment, afin de savoir si cela n'était pas d'accord avec les règles qu'il a dans son Livre au sujet du droit international. Pour ceci, on n'a donc pas besoin des déclarations du témoin.

GENERAL RUDENKO - J'ai encore deux questions à poser au témoin.

M. LE PRESIDENT - Nous voulions lever la séance à 16 heures 30. Si vous avez l'intention de poser encore des questions, nous aurions levé l'audience maintenant. Ou bien, avez-vous terminé ?

H0515-0120

GENERAL RUDENKO - Je pense qu'il vaut mieux s'arrêter maintenant, car je peux avoir d'autres questions à poser.

M. LE PRESIDENT - Très bien.

- Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 12 Mars, 10 heures.